



DUALITÉ LINGUISTIQUE, DE JURE ET DE FACTO

Le Cinquantenaire de la Loi sur les langues officielles

AUTOMNE / HIVER 2019

Bonjour
Hi



MIRIAM TAYLOR
ROBERT J. TALBOT
JEAN-PHILIPPE WARREN
JEAN JOHNSON

DIANE GÉRIN-LAJOIE
GEOFFREY CHAMBERS
RICHARD Y. BOURHIS
JEAN-PIERRE CORBEIL

JACK JEDWAB
RICHARD SLEVINSKY
MATTHEW HAYDAY
FRED GENESEE

SHANA POPLACK
NATHALIE DION
SUZANNE ROBILLARD
BASILE ROUSSEL

TABLE DES MATIÈRES

- 3 INTRODUCTION
50 ANS APRÈS LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* DU CANADA: BILINGUISME, PLURALISME ET IDENTITÉS
Miriam Taylor
- SECTION 1 – IDENTITÉ ET POLITIQUE**
- 6 POURQUOI LA DUALITÉ LINGUISTIQUE COMPTE ENCORE, CINQUANTE ANS APRÈS LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*: UNE PERSPECTIVE MAJORITAIRE ANGLOPHONE
Robert J. Talbot
Avec un avant-propos de Raymond Thériault, Commissaire aux Langues officielles du Canada
- 12 LE PREMIER MINISTRE D'UN PAYS BILINGUE DOIT ÊTRE BILINGUE
Jean-Philippe Warren
- SECTION 2 – VOIX DES MINORITÉS: L'ÉVOLUTION ET LA DÉFENSE DES COMMUNAUTÉS DE LANGUE MINORITAIRE**
- 17 50 ANS APRÈS LA PREMIÈRE *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*, LE STATUT DU FRANÇAIS EN REcul AU PAYS
Jean Johnson
- 19 IDENTITÉ ET DIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*
Diane Gérin-Lajoie
- 23 LES QUÉBÉCOIS/ES D'EXPRESSION ANGLAISE DEVRAIENT-ILS/ELLES SE PRÉOCCUPER DE LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*?
Geoffrey Chambers
- 2.7 LE BILINGUISME OFFICIEL AU CANADA ET LE DÉCLIN PLANIFIÉ DU SYSTÈME SCOLAIRE ANGLOPHONE AU QUÉBEC
Richard Y. Bourhis
- SECTION 3 – L'ÉTAT DU BILINGUISME: FAITS, CHIFFRES ET PERSPECTIVES D'AVENIR**
- 34 ÉVOLUTION DU BILINGUISME FRANÇAIS-ANGLAIS AU CANADA DEPUIS 50 ANS: REFLET DE L'ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE LES CANADIENS D'EXPRESSION FRANÇAISE ET ANGLAISE ?
Jean-Pierre Corbeil
- 39 BONJOUR, HI ET OLA (*LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*)
Jack Jedwab
- SECTION 4 – ENSEIGNEMENT DE LANGUE SECONDE: APERÇU ET DÉFIS**
- 44 L'ÉVOLUTION DE LA TERMINOLOGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION DEPUIS LA CONFÉDÉRATION JUSQU'À NOS JOURS
Richard Slevinsky
- 48 PRIS DANS UNE BOUCLE TEMPORELLE: 50 ANS DE DÉFIS RÉPÉTÉS POUR LES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT
Matthew Hayday
- SECTION 5 – UN CANADA BILINGUE: INITIATEUR DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DE POINTE**
- 52 EXPLORER LE PAYSAGE BILINGUE DU CANADA
Fred Genesee
- 56 LE MÉLANGE DES LANGUES, ÇA BRASSE!: LA CONFRONTATION ENTRE LA SCIENCE ET L'OPINION PUBLIQUE
Shana Poplack, Nathalie Dion, Suzanne Robillard et Basile Roussel

THÈMES CANADIENS EST PUBLIÉ PAR



Patrimoine
canadien

Canadian
Heritage

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION D'ÉTUDES CANADIENNES
Élu le 7 novembre 2018

CELINE COOPER

Encyclopédie canadienne, Historica Canada et enseignante,
École d'affaires communautaires et publiques, Université Concordia

L'HONORABLE HERBERT MARX

Montréal, Québec

YOLANDE COHEN

Université du Québec à Montréal, Montréal, Québec

JOANNA ANNEKE RUMMENS

Université Ryerson, Toronto, Ontario

LLOYD WONG

Université de Calgary, Calgary, Alberta

L'HONORABLE MARLENE JENNINGS

P.C., LLb., avocate, Montréal, Québec

AYMAN AL- YASSINI

Montréal, Québec

MADÉLINE ZINIAK

Association des médias ethniques canadiens, Toronto, Ontario

CHEDLY BELKHODJA

Université Concordia, Montréal, Québec

HOWARD RAMOS

Université Dalhousie, Halifax, Nouvelle-Écosse

JEAN TEILLET

Pape Salter Teillet LLP, Vancouver, Colombie Britannique

JULIE PERRONE

Vaudreuil, Québec

Thèmes canadiens est une publication semestrielle de l'Association d'études canadiennes (AEC). Les collaborateurs et collaboratrices de *Thèmes canadiens* sont entièrement responsables des idées et opinions exprimées dans leurs articles. L'Association d'études canadiennes est un organisme pancanadien à but non lucratif dont l'objet est de promouvoir l'enseignement, la recherche et les publications sur le Canada.

Thèmes canadiens bénéficie de l'appui financier du Gouvernement du Canada par le biais du Fonds pour l'histoire du Canada du ministère du Patrimoine canadien pour ce projet.

COURRIER

Des commentaires sur ce numéro?
Écrivez-nous à *Thèmes canadiens*:

Thèmes canadiens / AEC
850-1980, rue Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec H3H 1E8

Ou par courriel à < miriam.taylor@acs-aec.ca >

 @CANADIANSTUDIES



JACK JEDWAB
Éditeur

MIRIAM TAYLOR
Rédactrice en chef

MIRIAM TAYLOR ET CHLOE NIGNOL
Traductrices

CAMILAHGO. STUDIO CRÉATIF
Design et mise en page

INTRODUCTION

50 ANS APRÈS LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* DU CANADA : BILINGUISME, PLURALISME ET IDENTITÉS

MIRIAM TAYLOR

Miriam Taylor est directrice des partenariats et des publications à l'Association d'études canadiennes et à l'Institut canadien pour les identités et les migrations. Elle est rédactrice en chef de *Thèmes canadiens* et de *Diversité canadienne*.

Il y a un demi-siècle, le Canada adoptait une loi qui mettait en place pour la première fois la pierre angulaire du bilinguisme canadien, donnant au français et à l'anglais un statut officiel et égal au sein du gouvernement et dans tous les services qu'il contrôle, et créant le bureau du Commissaire aux langues officielles pour en surveiller la mise en œuvre. La *Loi sur les langues officielles* (LLO) visait à garantir aux citoyens l'obtention des services de qualité égale dans la langue officielle de leur choix, partout où la taille de la population le justifiait. La *Loi* visait également à améliorer la représentativité de la fonction publique fédérale afin de mieux refléter la composition du pays. Des modifications subséquentes à la *Loi* énoncèrent l'obligation du gouvernement fédéral de reconnaître et d'appuyer les minorités de langue officielle, c'est-à-dire la minorité anglophone du Québec et les minorités francophones dans le reste du pays.

Il ne fait aucun doute que la LLO ait joué un rôle dans la transformation de notre pays. Cinquante ans plus tard, la dualité linguistique du Canada fait partie intégrante de notre identité nationale, la majorité des Canadiens valorisant le bilinguisme en principe et en pratique, et l'appui à l'égard du bilinguisme ayant augmenté progressivement depuis sa mise en œuvre initiale. En effet, la relation entre les anglophones et les francophones est devenue essentielle pour comprendre comment l'histoire de notre pays a évolué.

Cependant, l'histoire a aussi révélé d'importantes failles dans notre dualité. Développer un modèle viable et trouver un équilibre politique approprié dans un pays aussi asymétrique et complexe que le nôtre n'est pas une mince affaire, surtout dans le contexte des changements suscités par la diversité croissante. Nous sommes un vaste pays qui s'étend

d'un océan à l'autre, et la répartition des locuteurs de langues à l'intérieur de nos frontières est inégale et soumise à des paradoxes intéressants. Le Québec, seule province unilingue de langue française, abrite la plus importante minorité linguistique, dont certaines institutions bien établies sont une source de fierté partout au pays. Notre seule province officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick, a été le théâtre du rejet le plus vigoureux et le plus véhément contre les services bilingues en matière de coûts, et les luttes auxquelles sont confrontés les groupes linguistiques minoritaires en général ont même retenu l'attention nationale lors de la plus récente campagne électorale fédérale.

Outre le bilinguisme des institutions et des services gouvernementaux, le bilinguisme des personnes qui composent notre pays est tout aussi complexe. Bien que la popularité croissante de l'immersion française à travers le pays ait rendu l'offre incapable de satisfaire la demande, le moteur de la croissance du bilinguisme au pays se trouve dans la seule province qui défend son unilinguisme comme étant essentiel à son autopréservation.

Les contributions à ce numéro de *Thèmes canadiens*, sans prétendre être exhaustives dans leur examen de tous les enjeux, nous donnent un aperçu de la multiplicité des perspectives et des nombreuses façons possibles de voir l'évolution, les défis et les voies à suivre pour un Canada officiellement bilingue.

Cette édition est divisée en cinq sections. La première, intitulée *Identité et politique*, porte sur l'impact du bilinguisme sur notre identité nationale. Avec une préface du Commissaire aux langues, Raymond Théberge, qui explique comment la LLO

nous a façonnés, Robert Talbot s'appuie ensuite sur un récit très personnel de sa propre expérience de l'immersion française pour décrire comment le fait d'avoir franchi le fossé linguistique a transformé sa vie. Il conclut avec un plaidoyer pour faire évoluer la dualité canadienne à l'aide d'une plus grande sensibilisation et d'un accroissement des échanges intercommunautaires. Jean-Philippe Warren, pour sa part, examine comment le fait d'être officiellement bilingue a changé le paysage politique canadien, puisqu'il est maintenant généralement accepté que le premier ministre d'un pays bilingue doit démontrer sa maîtrise des deux langues officielles.

La deuxième section, *Voix minoritaires*, nous donne un aperçu des points de vue des communautés linguistiques minoritaires, dont la protection des droits constitue une dimension importante de la *Loi*. Tout en reconnaissant l'impact positif de la LLO sur les communautés francophones et acadiennes, Jean Johnson plaide fortement pour un renforcement de la *Loi*, afin de valoriser le statut et la légitimité du français comme acteur important dans le façonnement de l'avenir de notre pays. Le besoin de modernisation est également soulevé par Diane Gérin-Lajoie dans le contexte de l'évolution des communautés francophones en situation minoritaire vers une plus grande diversité ethnique et raciale, particulièrement chez les Franco-Ontariens.

Signalant la taille, la diversité et la contribution à la société de la minorité anglophone du Québec, Geoffrey Chambers souligne le rôle essentiel joué par la LLO dans la protection des droits des anglophones contre les bouleversements créés par la législation linguistique provinciale. Il invite la communauté anglophone à considérer la LLO comme un outil à mettre à jour pour mieux préserver

et améliorer la vitalité de la communauté. Dans le même ordre d'idées, Richard Bourhis décrit la LLO comme un rempart contre les efforts délibérés de gouvernements provinciaux successifs visant à affaiblir le système d'éducation anglophone au Québec.

La section 3 porte sur *la situation du bilinguisme au Canada*. Jean-Pierre Corbeil et Jack Jedwab font tous deux état des taux croissants, mais encore relativement faibles de bilinguisme français-anglais dans l'ensemble de la population et notent que le plus grand nombre de Canadiens bilingues se trouve au Québec. M. Corbeil regrette que la population anglophone hors Québec ait vu son niveau de connaissance du français stagner et réclame des mesures et des initiatives qui pourraient y remédier. L'article de Jack Jedwab anticipe les tendances futures et insiste sur la nécessité de suivre le rythme des changements technologiques et de tenir compte de l'impact qu'aura la diversité croissante sur nos deux communautés linguistiques.

Dans la section 4, deux auteurs se penchent sur la situation en matière d'*éducation linguistique*. Richard Slevinsky retrace l'histoire de l'éducation linguistique depuis la Confédération jusqu'à nos jours, en soulignant le rôle essentiel joué par les législateurs, les établissements d'enseignement et les parents pour préserver et faire progresser l'apprentissage des langues dans notre pays. Tout en célébrant la grande popularité de l'immersion française, Matthew Hayday déplore les problèmes structurels nous empêchant de considérer les programmes de langues officielles comme une composante essentielle du système d'éducation, plutôt que comme un luxe pour une petite minorité de la population.

La dernière section, *un Canada bilingue : initiateur de recherche scientifique de pointe*, nous fait découvrir que le caractère unique de notre pays a généré une recherche de pointe précieuse permettant aux universitaires canadiens de dissiper les mythes et de contribuer aux connaissances sur la langue et le bilinguisme, tant au pays que sur la scène internationale. Fred Genesee démontre que le travail précieux des chercheurs canadiens a mené à un changement de paradigme dans les attitudes envers le bilinguisme et le multilinguisme à travers le monde, les présentant comme des phénomènes naturels et normaux. Dans leurs recherches approfondies sur l'emprunt des langues dans le monde, Shana Poplack, Nathalie Dion, Suzanne Robillard et Basile Roussel évoquent le spectre de l'insécurité linguistique et abordent l'interface entre la science et la politique, les mythes, les peurs et les faits.

Les jalons nous offrent souvent l'occasion de réfléchir. Après cinquante ans de bilinguisme, les études et les appels à l'action rassemblés dans cette édition nous donnent l'opportunité de faire le point sur l'évolution des choses, d'évaluer notre situation actuelle et de nous projeter dans l'avenir pour imaginer comment relever au mieux les principaux défis qui se profilent à l'aube de notre troisième décennie du 21^e siècle.

POURQUOI LA DUALITÉ LINGUISTIQUE COMPTE ENCORE, 50 ANS APRÈS LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* : UNE PERSPECTIVE MAJORITAIRE ANGLOPHONE

ROBERT J. TALBOT

Robert Talbot est gestionnaire de la recherche, Commissariat aux langues officielles.

AVANT-PROPOS

Raymond Thériault, Commissaire aux langues officielles du Canada

Il y a 50 ans, avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, nous avons décidé en tant que pays de reconnaître l'égalité de statut de l'anglais et du français au sein de la société canadienne. Nous avons décidé que les anglophones et les francophones avaient droit d'accéder à des services fédéraux de qualité égale dans la langue officielle de leur choix.

D'énormes défis demeurent, mais d'énormes progrès ont été réalisés depuis l'entrée en vigueur de la toute première *Loi*. Les Canadiens peuvent accéder beaucoup plus facilement à des services dans les deux langues officielles, les employés fédéraux ont plus de possibilités de travailler dans les deux langues, notre fonction publique est plus représentative de nos communautés francophones et anglophones, nos communautés de langue officielle en situation minoritaire jouissent d'une plus grande reconnaissance et d'un soutien accru, d'importants progrès ont été réalisés sur les plans juridique et constitutionnel, et notre fédération demeure unie, en grande partie grâce à la *Loi*. La plus grande leçon que la *Loi* nous a enseignée au cours des cinquante dernières années est peut-être qu'il est possible, voire avantageux, que différents peuples coexistent au sein d'une même communauté politique. C'est ce que le Canada a appris au monde entier. Comme l'explique Robert Talbot dans les pages qui suivent, la *Loi* a contribué à rendre le Canada plus grand que la somme de ses parties.

La réussite de notre régime linguistique dépend de fonctionnaires dévoués qui ont à cœur le respect des droits linguistiques, et de citoyens qui ont à cœur l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et la promotion du français et de l'anglais dans la société canadienne. Ça dépend également sur la volonté politique, y compris, bien sûr, la volonté politique de la majorité. Bien qu'il ne faille jamais oublier que ce sont les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui sont les plus vulnérables, il demeure essentiel, comme le souligne Robert Talbot, que nous continuions de nous engager auprès de la majorité afin qu'elle puisse voir comment la promotion et la protection des droits linguistiques des minorités nous profitent à tous.

En tant qu'anglophone bilingue originaire des Prairies, je me considère chanceux.

En 1983, le conseil scolaire public de Regina a commencé à offrir un programme d'immersion en français langue seconde (FLS). Mes parents, ayant appris l'existence de cette possibilité gratuite pour les enfants d'être éduqués dans les deux langues officielles du Canada, ont fait passer ma sœur aînée, alors en première année, de l'enseignement en anglais au nouveau programme. Mes autres frères et sœurs et moi avons eu la chance de terminer le programme d'immersion française de la maternelle à la 12^e année en Saskatchewan et, plus tard, au Manitoba. Mais nous étions l'exception. À ce jour, la plupart des enfants anglophones hors Québec n'ont toujours pas accès à la possibilité de devenir bilingues par l'entremise du système d'éducation public¹.

Ni un ni l'autre de mes parents n'est exactement ce que vous pourriez considérer comme bilingue. Papa peut lire la plupart des textes en français, il peut même le parler un peu, et il aime regarder les

nouvelles en français pour voir comment « l'autre moitié » s'en sort. Maman sait aussi lire un peu le français, et elle a été bénévole pour la division de Regina de *Canadian Parents for French (CPF)*. Quand je lui ai demandé pourquoi elle et mon père nous avaient mis en immersion française, ma mère m'a répondu simplement : « Eh bien, pourquoi pas ? » Pour elle, apprendre à lire, à écrire et à parler dans les deux langues (et gratuitement !) et ainsi avoir accès aux avantages culturels et professionnels potentiels qui en découlent n'était que logique. D'ailleurs, la *Charte des droits et libertés* venait d'être adoptée, affirmant les droits linguistiques officiels et l'égalité de statut du français et de l'anglais dans la Constitution. De plus, le bilinguisme est important pour l'unité nationale et l'avenir du pays. Même s'ils ne parlaient couramment qu'une seule des deux langues officielles, le fait de vivre dans un pays avec deux langues officielles faisait partie intégrante de l'identité canadienne de mes parents.

Il n'est pas nécessaire d'être bilingue pour appuyer les langues officielles, pas plus qu'il n'est néces-

1 Canadian Parents for French, *French as a second language enrollment statistics, 2012–2013 to 2016–2017* (<https://cpf.ca/en/research-advocacy/research/enrolmenttrends>).

saire d'être un médecin pour appuyer la médecine publique, un musicien pour apprécier la musique ou un génie de la chimie au secondaire pour apprécier la science. Les données d'enquête disponibles le confirment. Au recensement de 2016, un peu moins de 7% de la population de la Saskatchewan et du Manitoba, où j'ai grandi, était bilingue. Pourtant, un sondage téléphonique mené la même année révèle que 83% des Saskatchewanais et des Manitobains appuient les objectifs de la *Loi sur les langues officielles*².

Pourquoi ce niveau apparemment élevé de soutien? L'opinion publique est toujours sujette au changement, bien sûr, et le soutien d'un idéal ne se traduit pas toujours par un soutien à des mesures concrètes. Comment donc favoriser et renforcer cet appui au sein de la majorité anglophone hors Québec, dont la langue n'est pas en péril³, mais sur qui repose en fin de compte la possibilité politique de faire progresser notre régime linguistique? Comment pouvons-nous continuer à faire en sorte que la promotion et la protection des langues officielles les concernent?

Premièrement, il faut constamment rappeler à la majorité anglophone que notre régime linguistique est nécessaire à l'existence même de la communauté politique dans laquelle nous vivons. Sans la reconnaissance des deux langues, il n'y aurait pas de

Canada tel que nous le connaissons. Paradoxalement, il a été plus facile de faire valoir ce point en temps de crise – dans la décennie qui a suivi la crise de la conscription de 1917, dans les années 1960 et 1970 avec la montée du mouvement souverainiste québécois, et pendant les référendums de 1980 et 1995, par exemple. Mais ce point est aussi valable aujourd'hui qu'il y a un demi-siècle; la *Loi sur les langues officielles* est une loi fondamentale qui rend le Canada politiquement possible.

Deuxièmement, la majorité anglophone a besoin de voir qu'elle aussi peut bénéficier des avantages qui accompagnent la protection et la promotion de la langue de la minorité. C'est pourquoi il est absolument essentiel que ceux qui le souhaitent pour eux-mêmes ou pour leurs enfants aient un certain niveau d'accès à la possibilité de devenir bilingues. Comme l'explique la récente étude de la commissaire avec CPF sur l'enseignement du FLS, assurer réellement l'accès à la possibilité de devenir bilingue « est essentiel au succès continu de la *Loi sur les langues officielles*, à la promotion de l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et à la promotion d'une fonction publique bilingue qui peut travailler et servir les Canadiens dans les deux langues »⁴.

Troisièmement, pour mieux comprendre l'importance de protéger et d'apprendre la langue de la

2 Statistique Canada, « Série 'Perspective géographique,' Recensement de 2016 », novembre 2017 (www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/as-sa/fogs-spg/Index-fra.cfm); Commissariat aux langues officielles (CLO), « Sondage sur les langues officielles et le bilinguisme », 2016 (www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/autres/2016/presentation-sondage-sur-langues-officielles-et-bilinguisme).

3 Bien que l'avenir des variantes spécifiquement canadiennes de l'anglais et de la culture qui y est associée puisse être moins sûr. Voir, par exemple, John Allemang, « Who is speaking up for Canadian English? » *Globe and Mail*, 11 août 2014 (www.theglobeandmail.com/news/national/whos-speaking-up-for-canadian-english/article19984471/).

4 CLO, « Accéder aux possibilités: Étude sur les difficultés liées à l'offre et à la demande d'enseignants en français langue seconde au Canada », février 2019 (www.clo-ocol.gc.ca/fr/publications/etudes/2019/accéder-possibilité-fls).

minorité, la majorité anglophone doit donc être davantage sensibilisée aux communautés francophones minoritaires vivantes et dynamiques sur son territoire et avoir plus d'occasions de dialoguer avec elles – dans les deux langues. Dans la mesure du possible, cette majorité a besoin de voir (et d'entendre) que le français fait partie de la réalité tangible et vécue des Canadiens au Québec et dans le RDC.

Quand les anglophones pensent au français au Canada, ils peuvent avoir tendance à ne penser qu'au Québec. Ce n'est pas surprenant, c'est la seule province à majorité française du pays, et sept Canadiens francophones sur huit y vivent. Conceptualiser ainsi le fait français du Canada peut toutefois mener à une délimitation territoriale de la dualité linguistique le long d'un axe « Québec français/ Reste du Canada anglais ». Cela pose problème pour deux raisons. D'abord, c'est inexact; un francophone sur huit et un Canadien sur quatre qui peut parler français vivent à l'extérieur du Québec, soit près de trois millions de personnes⁵! Deuxièmement, ce n'est pas la façon dont la *Loi* fonctionne: notre régime linguistique fédéral, y compris la *Loi sur les langues officielles* et la *Charte des droits et libertés*, reconnaît et enchâsse les droits associés aux deux langues dans tout le Canada, et pas seulement dans une province ou un territoire.

Je n'oublierai jamais la première fois que j'ai visité la ville de Hearst, dans le nord de l'Ontario, il y a une vingtaine d'années, alors que j'étais en route pour déménager à Ottawa. Nous nous sommes arrêtés au McDonald's local pour une petite collation, et à ma

grande surprise, tout le monde autour de moi parlait en français! Ayant grandi au Manitoba et en Saskatchewan, provinces dont l'histoire est marquée par l'héritage de Louis Riel, et ayant une connaissance passagère de l'histoire acadienne au secondaire, j'étais évidemment au courant qu'il y a des francophones hors Québec, mais je ne savais pas que l'Ontario en comptait plus de 500 000 – la deuxième population francophone en importance au Canada!

L'expérience a été aussi enrichissante qu'instructive, car elle m'a permis d'acquérir ce qui avait été, jusque-là, une rare occasion d'utiliser mes compétences en français dans un contexte «réel» à l'extérieur de la classe. Il est difficile de décrire à quel point il peut être satisfaisant, après des années d'apprentissage du français à l'école, d'apprendre à l'utiliser avec succès! Le maintien des compétences en français est un défi de taille pour les diplômés de FLS, en grande partie parce que, selon l'endroit où ils vivent, ils n'ont peut-être pas beaucoup d'occasions de s'en servir après l'école secondaire⁶. Même alors, lorsqu'ils essaient de l'utiliser avec un locuteur de langue maternelle française, ce dernier peut passer à l'anglais, bien intentionné, mais sans le savoir, laissant l'anglophone se sentir navré et découragé. C'est pourquoi, à l'extérieur du Québec, il est si important de favoriser les espaces francophones où le français est vu et entendu par les anglophones et les francophones comme langue présumée d'interaction; dans ces espaces, les anglophones bilingues pourraient être encouragés à utiliser leur français avec les francophones et entre

5 Statistique Canada, « Série "Perspective géographique," Recensement de 2016 ».

6 Voir Jean-Pierre Corbeil et René Houle, Statistique Canada, « Projections linguistiques pour le Canada, 2011 à 2036 », *Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration*, janvier 2017 (www150.statcan.gc.ca/n1/fr/catalogue/89-657-X2017001).

eux, contribuant ainsi à la vitalité des espaces francophones où la communauté peut vivre plus pleinement dans sa langue.

Enfin, et c'est le plus important, la majorité anglophone doit être encouragée à considérer les langues officielles et la dualité linguistique comme appartenant à nous tous. Même si la plupart d'entre nous ne sont pas bilingues, le fait d'avoir deux langues officielles et deux collectivités linguistiques pancanadiennes fait partie de notre histoire, de notre spécificité culturelle et de nos valeurs communes d'inclusion et de diversité. Bref, la dualité linguistique contribue à rendre notre pays plus grand que la somme de ses parties. Elle a, par exemple, été le moteur du développement du Canada en tant que nation indépendante. Tout au long de notre histoire, l'avancement de notre autonomie gouvernementale, de notre démocratie parlementaire, de notre fédéralisme et de notre place sur la scène internationale s'est largement développé grâce aux partenariats francophones-anglophones et aux efforts constants des leaders francophones et des sympathisants anglophones pour faire avancer les dossiers⁷.

Je dirais même que la dualité linguistique a contribué à faire du Canada anglais un pays plus tolérant et plus ouvert. Comme l'a expliqué l'intellectuel britannique du XIX^e siècle John Dalberg-Acton, «le test le plus sûr pour juger si un pays est vraiment libre est le niveau de sécurité dont jouissent

les minorités⁸.» C'est dans cette optique que le Vancouver Sun a décrit l'adoption de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* en 1969 : «La loi témoigne de la décence et de la générosité innées de l'ensemble du pays. Les francophones hors Québec doivent avoir les mêmes droits que les anglophones du Québec⁹.» Au cours de notre histoire, l'apprentissage (parfois très difficile) de deux langues au lieu d'une seule a aidé les Canadiens anglophones à voir en quoi la diversité et la différence sont des forces et non des faiblesses, ce qui a favorisé une plus grande ouverture aux autres cultures. En effet, le fait d'avoir deux langues d'intégration au lieu d'une seule demeure notre meilleure défense contre la politique d'homogénéisation de l'assimilationnisme «melting pot» qui a prévalu ailleurs. Ce n'est pas un hasard si la *Loi sur les langues officielles* de 1969 et la Politique sur le multiculturalisme de 1971 ont été conçues pour se renforcer mutuellement. Ce n'est pas non plus un hasard si elles partagent les mêmes origines : la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (1963-1969). «Un pays comme le Canada doit admettre la diversité dans l'unité, se montrer hospitalier et refuser toute forme de discrimination», ont expliqué les commissaires. Tous les Canadiens, poursuivaient-ils, devraient être encouragés à s'intégrer dans l'une ou l'autre des communautés de langue officielle, ou dans les deux, sans «la perte de... [leur] langue et leur culture d'origine¹⁰»

Comprendre la plus grande diversité du Canada

7 Robert J. Talbot, «Francophone-Anglophone Accommodation in Practice: Foreign Policy and National Unity between the Wars,» *Fighting With the Empire*, dir. Steve Marti et William John Pratt (Presses UBC, 2019), pp.86-104.

8 John Dalberg-Acton, «The History of Freedom in Antiquity,» 26 février 1877 (Acton.org/research/history-freedom-antiquity).

9 Dans José Igartua, *The Other Quiet Revolution: National Identities in English Canada, 1945-71* (Presses UBC, 2006), p.220.

10 CLO, «La dualité linguistique est au cœur même des valeurs canadiennes d'inclusion et de diversité», décembre 2017 (www.clo-ocol.gc.ca/fr/cyberbulletin/2017/dualite-linguistique-coeur-valeurs-canadiennes).

par l'intermédiaire des langues officielles fait partie de ma propre expérience vécue. En apprenant le français, j'ai appris intrinsèquement que différentes cultures peuvent avoir des façons différentes de voir le monde et de présenter différentes alternatives pour aborder un problème ou relever un défi. L'apprentissage du français m'a aussi donné une idée de l'ampleur de la diversité de la francophonie pancanadienne et internationale. Mes professeurs et instructeurs en immersion française comprenaient une variété d'anglophones locaux, de Franco-Manitobains et de Fransaskois, ainsi qu'un Acadien, un Anglo-Montréalais, un Roumain, un Vietnamien, un Africain de l'Ouest, des Européens de l'Ouest et bien sûr un certain nombre de Québécois francophones.

La *Loi* n'a jamais cherché à obliger qui que ce soit à devenir bilingue, mais depuis un demi-siècle maintenant, elle sert d'invitation pour ceux qui le souhaitent soit eux-mêmes ou pour leurs enfants. Ayant eu l'occasion de devenir bilingue, je me considère chanceux. La *Loi* est aussi une invitation à embrasser la différence et toute la richesse qui l'accompagne. Pour cela, je pense que nous pouvons tous nous considérer chanceux.

LE PREMIER MINISTRE D'UN PAYS BILINGUE DOIT ÊTRE BILINGUE

JEAN-PHILIPPE WARREN

Jean Philippe Warren est professeur de sociologie et d'anthropologie
à l'Université Concordia

Plusieurs principes linguistiques peuvent guider le choix des chefs des partis politiques fédéraux : que l'on pense au leadership duel, à l'alternance entre chefs francophones et chefs anglophones ou à un système de « double majorité¹ ». Mais au XX^e siècle, c'est la règle du bilinguisme qui l'emporta. Les années 1960 consacrèrent en effet l'opinion selon laquelle une personne qui aspirait à devenir premier ministre du Canada se devait de parler adéquatement les deux langues officielles.

LE FRANÇAIS COMME STRATÉGIE ÉLECTORALE

Jusqu'aux années 1950, il allait de soi que les can-

didats au poste de premier ministre du Canada devaient parler anglais. La capacité de parler français n'était qu'un atout. C'est ainsi que, pendant longtemps, peu de chefs anglophones, à l'exception de sir Robert Borden² (1901-1920) et R. B. Bennett (1927-1938), se sont souciés de parler français en public.

Mais dans un contexte où la moitié des Canadiens d'origine française ne parlaient pas anglais, tout le monde devinait que l'indifférence au fait français nuisait aux chances d'engranger une majorité électorale au Québec. Les progrès de la radio, puis de la télévision ne faisaient que renforcer cette conviction.

1 Pour un exemple de leadership duel, pensons, pour le Canada-Uni, au tandem de LaFontaine-Baldwin ou à celui de MacDonald-Cartier. Le système de « double majorité », c'est-à-dire une majorité chez les francophones et une majorité chez les anglophones, a été théorisé pour le Canada-Uni, sans être appliqué. La règle de l'alternance a été suivie pour la mairie de Montréal jusqu'au début du XX^e siècle. À partir des années 1950, on a cherché à l'appliquer, plus ou moins méthodiquement, dans une série de domaines fédéraux, notamment aux postes de Gouverneur général, de président des Communes et du Sénat, à la tête des Forces armées et à la direction de quelques importantes sociétés de la Couronne. Frédéric Lévesque, « L'alternance au poste de gouverneur général et la dualité canadienne : règle de politesse ou convention constitutionnelle ? », *Revue générale de droit*, vol. 37, no 2, 2007, p. 301-343.

2 Sir Robert Borden apprit le français alors qu'il était dans la cinquantaine, vers 1905. En 1912, on disait de lui qu'il parlait un français très correct.

Aussi, dès l'après-guerre, le Parti conservateur du Canada (PC) déploya des efforts pour rejoindre l'électorat de langue française. On put entendre George Drew (1948-1956) faire quelques allocutions en français au moment de la campagne électorale de 1949³. Ce précédent ne passa pas inaperçu. En 1951, Louis Saint-Laurent (1948-1958) fit la prédiction « qu'avant longtemps » les principaux députés de chacun des partis fédéraux parleraient français. « Il y a six ans, ajoutait-il, je scandalisais plusieurs personnes par une déclaration semblable. Cette fois, le même propos ne semble pas avoir effrayé bien des gens⁴. »

« LIP SERVICE »

Dès son élection comme chef du PC, John G. Diefenbaker (1956-1967) voulut corriger son lourd accent anglo-allemand en suivant des cours de langue. Il ne fut pourtant jamais capable de parler assez bien français pour prononcer dans cette langue des discours sans notes. On raconte qu'ayant voulu remercier les Québécois francophones pour leur appui lors de la campagne qui l'avait projeté au poste de premier ministre, il avait conclu son allocution radiophonique de la veille du jour de

l'An par la phrase : « En terminant, mes chers amis du Canada français, j'espère que mes vœux seront appréciés. » Les auditeurs et auditrices entendirent plutôt : « En teuminant, mes cheur zomies dou Canada Fwranssè, ch'espère que mes veaux seront après chier⁵. »

Élu chef du Parti libéral du Canada (PLC), Lester B. Pearson (1958-1968) jura qu'il s'emploierait rapidement à parler la seconde langue officielle du Canada. Néanmoins, il demeura toujours très loin de ses objectifs⁶. On raconte qu'en 1965, il était en train de prononcer un discours en anglais à Montréal quand il fut interrompu par des cris : « En français! En français! » Il tenta donc de continuer en français, mais la foule, qui ne comprenait rien à son « charabia », continua de crier : « En français! En français⁷! » Sachant que cette ignorance du français était inacceptable, Pearson lançait un défi à ses successeurs : « À l'avenir, les chefs libéraux devront parler le français aussi bien que l'anglais... comme je souhaiterais être capable de le faire⁸. »

LA PROMESSE DE DEVENIR BILINGUE

À partir de la moitié des années 1960, dans un

3 Il faut dire qu'il avait à se faire pardonner des déclarations incendiaires datant de l'époque où il conduisait les destinées du Parti conservateur de l'Ontario. Lors d'une élection partielle, en 1936, il avait déclaré que les français du Canada « are a defeated race, and that their rights are rights only because of the tolerance by the English element who, with all respect to the minority, must be regarded as the dominant race. » *The Toronto Star*, 27 novembre 1936, cité par Peter Meehan, « The East Hastings By-Election of 1936 and the Ontario Separate School Tax Question », *CCHA Historical Studies*, vol. 68, 2002, p. 117.

4 Louis Saint-Laurent, cité dans « Les grands avantages du bilinguisme au Canada », *Le Canada*, 20 août 1951, p. 4.

5 Jean-François Lisée, « 35 citations : Ce qu'ils n'auraient pas dû dire ! », *L'Actualité*, 14 avril 2011, version Web : <https://lactualite.com/politique/35-citations-ce-qu'ils-n'auraient-pas-du-dire>. En 1959, Diefenbaker institua l'interprétation simultanée des débats et interventions à la Chambre des communes.

6 « Mes difficultés dans l'utilisation du français, quand je me suis trouvé dans le Québec, ont fait que je ne me suis jamais débarrassé d'un certain sentiment d'humiliation à ne pas pouvoir m'adresser couramment dans leur langue, à des auditoires de langue française ou à mes amis québécois que je rencontrais dans des réunions sociales. » Lester B. Pearson, *Words and Occasions: An Anthology of Speeches & Articles Selected from His Papers (1924-1968) by the Right Hon. L. B. Pearson*, Toronto, University of Toronto Press, 1970, p. 35.

7 Michael Bliss, *Right Honourable Men: The Descent of Canadian Politics from Macdonald to Mulroney*, Toronto, Harper Collins, 1994, p. 228.

8 Lester B. Pearson, cité par Jean-V. Dufresne, « L'unité vitale (Pearson) », *La Presse*, 18 novembre 1963, p. 2.

moment de montée du nationalisme québécois, la capacité à dire quelques mots en français ne suffisait plus. On souhaitait des leaders réellement bilingues. En 1967, à la faveur de la course à la chefferie du PLC, Davie Fulton déclarait que l'unilinguisme des chefs conservateurs avait grandement nui dans le passé à la cause du parti. «Après un centenaire d'histoire, arguait-il, il faut absolument que le chef d'un cabinet soit bilingue⁹.» En 1968, à l'occasion de la course à la chefferie du PLC, Jean Marchand y allait d'une déclaration semblable : « Nous en avons assez de chefs du gouvernement fédéral qui ne savent pas s'exprimer de façon convenable dans les deux langues officielles du pays¹⁰. »

Le PLC se tourna vers Pierre-Elliott Trudeau (1968-1984), un politicien parfaitement bilingue. Le Nouveau parti démocratique (NPD) fit le choix de David Lewis (1971-1975), un homme capable de converser en français. Le PC choisit Robert L. Stanfield (1967-1976), qui fit la promesse de suivre des cours de langue, mais ne fut jamais à l'aise en français. Joe Clark (1976-1983) fut davantage heureux dans ses efforts, même si, au Québec, on se moquait régulièrement de son accent.

LE « LITMUS TEST »

C'est vraiment au tournant des années 1980 que la maîtrise de la langue française devint, pour les

aspirants-chefs de parti, une sorte de « litmus test », comme cela était déjà le cas pour la maîtrise de la langue anglaise¹¹. Comme l'ensemble des députés anglophones, tous partis confondus, étaient de plus en plus à l'aise de s'exprimer dans la langue de Molière, on croyait qu'il n'était pas admissible d'être menés par un leader qui ne serait pas parfaitement bilingue. En 1983, Michel Doyon, membre du comité des politiques du PC, énonçait : « Nous ne pouvons plus revenir en arrière là-dessus. Un chef conservateur anglophone unilingue est absolument inacceptable au Québec tout comme un chef unilingue francophone serait rejeté chez les anglophones¹². » La victoire de Brian Mulroney (1983-1993) contre l'unilingue anglophone John Crosbie constitua à cet égard un point charnière¹³.

En 1989, le chef du NPD, Ed Broadbent (1975-1990) était catégorique : le chef d'un parti national au Canada se devait d'être bilingue. « Il est très important selon moi d'avoir un chef qui parle les deux langues officielles du pays¹⁴. » C'est ainsi qu'une fois élue cheffe du NPD, Alexa McDonough (1997-2003), par exemple, passa quelques-unes de ses vacances à Jonquière afin d'y parfaire un français qu'elle n'avait guère eu l'occasion de pratiquer depuis ses cours à l'école secondaire.

Après son élection comme premier ministre du Canada, en 2006, Stephen Harper (2004-2015)

9 Davie Fulton, cité dans « Il faut un premier ministre bilingue », *Le Soleil*, 26 juin 1967, p. 3.

10 Jean Marchand, cité dans « Nous demandons l'égalité pour tous à travers le Canada », *Le Nouvelliste*, 15 juin 1968, p. 3.

11 Aucun leader d'un parti fédéral ne pouvait prétendre au pouvoir sans bien parler anglais. Plusieurs francophones qui auraient pu être candidats à la succession de leur parti refusèrent de se lancer dans la course à la chefferie pour cette raison.

12 Cité par Richard Daignault, « À Ottawa », *Le Soleil*, 20 janvier 1983, p. D-12.

13 Crosbie prétendait qu'il ne lui était pas plus utile de parler français pour s'entendre avec les Canadiens français que de parler chinois ou allemand pour faire affaire avec la Chine ou l'Allemagne. Graham Fraser, *Sorry, I Don't Speak French : Confronting the Canadian Crisis that won't go Away*, Toronto, McClelland & Stewart, 2006, p. 258.

14 Ed Broadbent, cité par Pierre-Paul Noreau, « Intérêt soutenu au leadership NPD », *Le Soleil*, 17 janvier 1989, p. A-7.

PREMIER MINISTRE	ANGLAIS	FRANÇAIS	GAELIC	ALLEMAND	LATIN	GREC
John A. Macdonald	●	×	●		×	
Wilfrid Laurier	○	●				
Robert Borden	●	×		×	×	×
Mackenzie King	●			×		
Louis St. Laurent	●	●				
John Diefenbaker	●					
Lester B. Pearson	●	×				
Pierre Elliott Trudeau	●	●				
Joe Clark	●	○				
John Turner	●	×				
Brian Mulroney	●	●				
Kim Campbell	●	×				
Jean Chrétien	○	●				
Paul Martin	●	○				
Stephen Harper	●	○				
Justin Trudeau	●	●				

● Spoken natively ○ Fluency in writing or speaking × Conversational or partial mastery

SOURCE : https://ipfs.io/ipfs/QmXoypizjW3WknFiJnKLwHCnL72vedxjQkDDP1mXWo6uco/wiki/List_of_Prime_Ministers_of_Canada_by_languages_spoken.html#cite_note-7

avait étonné plusieurs anglophones en commençant ses discours et ses déclarations à la presse en français. Harper s'en expliquait. D'abord, disait-il, « Le français est la première langue nationale du Canada¹⁵. » Ensuite, il confiait s'exprimer « en français, parce que cela [l'] aid [ait] à structurer [l] a pensée. [...] C'est une bonne pratique, surtout pour un

anglophone¹⁶. » Enfin, Harper évoquait son amour de la langue de Molière. « J'aime le français. Parler français est un désir qui remonte à ma jeunesse. Je suis de plus en plus à l'aise lorsque je m'exprime en français aujourd'hui. J'aimerais bien sûr mieux le parler, c'est pourquoi je le pratique tout le temps¹⁷. »

15 Stephen Harper, cité par Jean-Denis Bellavance et Gilles Toupin, « "C'est la langue fondatrice du Canada". Le français aide Harper à structurer sa pensée », *La Presse*, 12 septembre 2007, p. A-7.

16 Idem.

17 Idem.

CONCLUSION

Historiquement, à quelques exceptions près¹⁸, les leaders francophones des partis fédéraux se sont fait connaître pour leur maîtrise exemplaire de l'anglais. Plusieurs d'entre eux, de Louis Saint-Laurent à Justin Trudeau, ont d'ailleurs partagé cette caractéristique d'avoir été élevés dans des foyers bilingues. La capacité à s'exprimer de manière fluide en français est beaucoup moins évidente chez les leaders anglophones. Cependant, depuis Pearson, les premiers ministres anglophones ayant gagné une élection (Joe Clark, Paul Martin et Stephen Harper) ont tous été en mesure de soutenir une conversation dans la deuxième langue officielle du Canada. Cette évolution reflète l'opinion désormais généralement admise selon laquelle le premier ministre d'un pays bilingue se doit d'être bilingue.

18 On pense à certains chefs créditistes et bloquistes, ainsi qu'à Stéphane Dion.

50 ANS APRÈS LA PREMIÈRE *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES*, LE STATUT DU FRANÇAIS EN REcul AU PAYS

JEAN JOHNSON

Jean Johnson est président de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, la voix nationale des francophones vivant en situation minoritaire dans neuf provinces et trois territoires.

Il y a 50 ans jour pour jour, le français devenait une des deux langues officielles du pays. L'objectif de la première *Loi sur les langues officielles* adoptée le 7 septembre 1969, et encore plus de la deuxième Loi qui lui a succédé en 1988, était de consacrer l'égalité de statut du français et de l'anglais – principalement dans l'appareil fédéral, mais aussi devant les tribunaux et dans la société canadienne. Un demi-siècle, le français a-t-il atteint l'égalité avec l'anglais? Poser la question, c'est y répondre.

En 2019, la place du français dans l'espace public et commercial est en recul, même au Québec. La légitimité du français comme langue officielle du pays est de nouveau remise en question dans différentes régions du pays. Les arguments sur le coût du bilinguisme font de nouveau surface.

Tout cela arrive sur fond de décennies de plafonnement en matière de respect de la *Loi sur les lan-*

gues officielles. Qu'il s'agisse des ratés au niveau de la présence du français aux Jeux olympiques de Vancouver en 2010, de l'absence de service dans leur langue à laquelle se butent continuellement les francophones lorsqu'ils passent à la sécurité ou aux douanes à l'aéroport, des traductions bancales qu'on trouve toujours sur nombre de sites fédéraux, on a l'impression que le français demeure une langue d'accommodement plutôt qu'une langue officielle.

Cette réalité, les francophones vivant en milieu minoritaire la connaissent bien. Malgré une obligation du gouvernement, bien inscrite dans la *Loi*, d'appuyer le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de favoriser leur épanouissement, les minorités francophones demeurent trop souvent dans l'angle mort des institutions fédérales. Elles profitent rarement de retombées des transferts de fonds aux provinces et territoires dans des domaines comme les

infrastructures ou la formation à l'emploi.

Certes, les deux incarnations de la *Loi sur les langues officielles* ont généré des impacts bénéfiques pour les communautés francophones et acadiennes. La *Loi* de 1969 a permis aux associations francophones – dont la Fédération des francophones hors Québec, devenue par la suite la FCFA – de revendiquer et d'obtenir un appui au développement des minorités de langue française. Elle a créé les conditions pour l'inclusion, dans la *Charte des droits et libertés*, de droits qui ont tout changé pour nos communautés, notamment le droit à l'éducation en français.

Mais l'histoire de ces deux lois, c'est aussi le récit de cinq décennies d'obligations mal respectées ou mal comprises, quand il ne s'agit pas d'un manque de volonté politique de faire respecter l'égalité de nos deux langues officielles. À cet égard, les rapports des commissaires aux langues officielles qui se sont succédé sont éloquents. De Keith Spicer en 1970 à Raymond Thériège en 2019, les mêmes constats de stagnation, de manque de cohérence et d'inefficacité dans l'application de la *Loi* reviennent aussi systématiquement que les bernaches au printemps.

Le commissaire Thériège s'inquiétait dans son dernier rapport des coups qu'a encaissé le français dans des décisions politiques récentes dans certaines provinces, sans parler de l'élection au Nouveau-Brunswick de trois députés d'un parti qui souhaite éroder les droits et acquis des Acadiens et des Acadiennes.

Il y a peut-être un lien à faire entre le manque de sérieux avec lequel l'appareil fédéral tend à mettre en œuvre la *Loi sur les langues officielles* et le manque de sérieux avec lequel certains gouvernements per-

çoivent le statut du français comme langue officielle du pays.

Une chose est certaine: après un demi-siècle à répéter d'année en année les mêmes constats sur le respect de la *Loi sur les langues officielles*, il faut conclure que le problème est dans la *Loi* elle-même. Le seul moyen d'assurer le plein respect de la *Loi*, c'est de la moderniser de fond en comble. C'est de désigner une institution qui ait le pouvoir d'exiger des résultats de l'ensemble de l'appareil fédéral en matière d'application de la *Loi*. C'est de créer un tribunal administratif chargé d'entendre les doléances sur les infractions à la *Loi* et capable d'imposer des sanctions. C'est d'exiger le bilinguisme des juges à la Cour suprême du Canada, et de faire en sorte que les transferts de fonds aux provinces et aux territoires aient, systématiquement, des clauses linguistiques avec des dents.

Moderniser la *Loi sur les langues officielles*, ce n'est pas simplement mettre à jour une loi qui n'a pas été revue de fond en comble depuis 30 ans. C'est aussi lancer un message fort, un message cruellement nécessaire, sur le statut et la légitimité du français comme langue officielle du Canada et sa place dans l'avenir du pays.

IDENTITÉ ET DIVERSITÉ DANS LE CADRE DE LA *LOI* *SUR LES LANGUES OFFICIELLES DU CANADA*

DIANE GÉRIN-LAJOIE

Diane Gérin-Lajoie est professeure titulaire, rattachée au département de Curriculum, Teaching and Learning d'OISE/UT. Elle enseigne dans les domaines de l'éducation des minorités raciales, ethniques et linguistiques et de la recherche qualitative. En tant que chercheure, elle s'intéresse particulièrement au rôle de l'école dans la production et la reproduction de l'identité et à l'enseignement en milieu minoritaire.

INTRODUCTION

Dans les pages qui suivent, j'aborderai la question du rapport à l'identité et de la diversité ethnique et raciale dans le contexte de la minorité francophone qui vit à l'extérieur du Québec, plus particulièrement en Ontario. Au Canada, ces francophones représentent une des deux minorités de langue officielle reconnue par le gouvernement fédéral canadien dans la *Loi sur les langues officielles*, loi qui a vu le jour en 1969, suite à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada (connue sous le nom de la Commission Laurendeau-Dunton).

Précisons, en entrée de jeu, que les francophones appartenant à la minorité de langue officielle se voient confrontés, au quotidien, à la réalité d'un milieu de vie où l'anglais prédomine dans la sphère publique et, souvent même, dans la sphère de vie

privée. La situation de la minorité francophone a, en effet, graduellement changé au fil des ans. De groupe homogène, elle est devenue de plus en plus hétérogène sur le plan de la langue d'abord, mais aussi sur le plan ethnique et racial par la suite. Il sera donc question, dans ma courte réflexion, d'une francophonie changeante, beaucoup plus diverse sur les plans ethnique, racial et linguistique qu'elle ne l'était dans les années 1970 et 1980. Nous sommes maintenant en présence de communautés francophones diverses, aux identités plurielles, où la langue française représente souvent le seul dénominateur commun.

L'arrivée continue d'immigrantes et d'immigrants depuis le milieu des années 1990 et un taux accru de familles exogames, où l'un des parents n'est pas francophone ont changé à jamais la composition de la minorité francophone. Cette nouvelle réalité influence la façon dont les membres de ce groupe

perçoivent leur rapport à l'identité et leur sens d'appartenance (Gérin-Lajoie, 2013). Dans ce contexte, je conçois le rapport à l'identité comme un phénomène en mouvance, plutôt que quelque chose qui aurait été acquis à la naissance, et ce, pour la vie (Hall, 2006; Gérin-Lajoie, 2003). Le rapport à l'identité est changeant: il peut en effet aller au-delà d'une identité unique et prendre diverses formes – bilingue, trilingue, voire multilingue – nous éloignant ainsi d'une perspective essentialiste (Hall 2006).

Mais avant de parler davantage du rapport à l'identité dans un contexte de diversité ethnique et raciale au sein de la minorité francophone au Canada, prenant l'Ontario comme exemple, revenons brièvement sur la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, qui porte spécifiquement sur les minorités de langue officielle au Canada.

LA PARTIE VII DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

La partie VII de la présente *Loi sur les langues officielles* reconnaît la présence et l'importance des minorités francophones (à l'extérieur du Québec) et anglophones (au Québec), ce dont en fait foi le premier alinéa de l'article suivant :

41 (1) le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. (Gouvernement fédéral du Canada, 1985).

Dans sa mise en œuvre, on retrouve deux points

(mis en italiques dans le cadre de ma réflexion) qui concernent spécifiquement les minorités de langue officielle (bien que plusieurs autres les concernent aussi, mais indirectement) :

43 (1) le ministre du Patrimoine canadien prend les mesures qu'il estime indiquées pour favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne et, notamment, toute mesure :

a. *de nature à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement ;*

b. pour encourager et appuyer l'apprentissage du français et de l'anglais ;

c. pour encourager le public à mieux accepter et apprécier le français et l'anglais ;

d. *pour encourager et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités francophones et anglophones, et notamment à leur offrir des services provinciaux et municipaux en français et en anglais et à leur permettre de recevoir leur instruction dans leur propre langue ;*

e. pour encourager et aider ces gouvernements à donner à tous la possibilité d'apprendre le français et l'anglais ;

f. pour encourager les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres à fournir leurs services en français et en anglais et à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues, et pour collaborer avec eux à ces fins ;

g. pour encourager et aider les organisations, associations ou autres organismes à refléter et promouvoir, au Canada et à l'étranger, le caractère bilingue du Canada ;

h. sous réserve de l'aval du gouverneur en conseil, pour conclure avec des gouvernements étrangers des accords ou arrangements reconnaissant et renforçant l'identité bilingue du Canada.

(Source : Gouvernement fédéral du Canada, 1985)

À la lecture des énoncés présentés plus haut, on peut se surprendre de ne voir aucune référence à la diversité que l'on retrouve au sein de la francophonie actuelle. Examinons brièvement le cas de l'Ontario.

LES FRANCOPHONES DE L'ONTARIO, LA DIVERSITÉ ET LEUR RAPPORT À L'IDENTITÉ

Pour les communautés francophones à l'extérieur du Québec, l'immigration est devenue un enjeu important. À cet effet, les communautés francophones hors Québec ont adopté un Cadre stratégique développé en 2013 par Citoyenneté et Immigration Canada visant à favoriser le recrutement, l'accueil et la rétention des immigrants et des immigrantes. Dans le rapport annuel 2017-2018 du Commissariat aux services en français de l'Ontario (2018), on note ce qui suit :

La communauté francophone de l'Ontario fait face à plusieurs enjeux d'ordre démographique. L'immigration apparaît alors comme un enjeu

de premier plan pour la vitalité et le dynamisme de la communauté franco-ontarienne, dont le visage est appelé à continuer à se diversifier. À l'heure actuelle, les immigrants francophones, au nombre de 92385, représentent 15 % de la population francophone de l'Ontario (622 41519 francophones soit 4,7 % de la population ontarienne). Parmi ceux-ci, 16045 (17,4 %) sont des immigrants récents. Pour l'ensemble des immigrants francophones, 63,5 % sont issus d'une minorité visible et ce chiffre monte à 78,2 % pour l'immigration. (p. 24)

On ne peut donc pas nier le caractère changeant de la population francophone de l'Ontario. De même en est-il ce qui concerne le rapport à l'identité et le sens d'appartenance au groupe. La présence des nouveaux arrivants et arrivantes a amené la communauté francophone de l'Ontario à se redéfinir pour des fins d'inclusion. En milieu scolaire, par exemple, des politiques et directives favorisant l'inclusion des élèves ont été élaborées et mises en œuvre dans le contexte des écoles de langue française¹.

Je crois d'une grande importance de tenir compte des nouvelles réalités vécues par la minorité francophone de langue officielle. Les divers paliers gouvernementaux se doivent de le reconnaître dans leurs domaines respectifs d'intervention afin de répondre davantage aux besoins de toutes et de tous.

POUR CONCLURE

Afin de favoriser l'épanouissement de la minorité francophone au Canada dans le contexte des chan-

1 Entre autres, *l'Équité et éducation inclusive dans les écoles de l'Ontario* (2014). *L'admission, l'accueil et l'accompagnement des élèves dans les écoles de langue française de l'Ontario* (2009) et *une approche culturelle de l'enseignement pour l'appropriation de la culture dans les écoles de langue française de l'Ontario* (2009).

gements démographiques encourus ces dernières années, il est nécessaire de reconnaître davantage la diversité au sein de la francophonie, ce que la présente loi sur les langues officielles ne fait pas explicitement. À l'époque des recommandations de la commission Laurendeau-Dunton, on se souviendra que le gouvernement fédéral avait choisi deux avenues distinctes : suite à la *Loi sur les langues officielles*, il a créé, en 1971, sa politique sur le multiculturalisme (devenue loi en 1988), laquelle avait pour but de reconnaître les droits individuels des nouveaux arrivants et arrivantes dans la société d'accueil. Laissant ainsi la *Loi sur les langues officielles* traiter exclusivement de « dualité linguistique ». Même s'il s'avère important de reconnaître cette dualité linguistique, raison première de l'élaboration et la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*, il demeure important de considérer davantage le caractère de plus en plus hétérogène de la minorité francophone au pays. Dans ce contexte, on ne peut que souhaiter que la présente loi soit modifiée afin de tenir compte davantage du caractère changeant de ce groupe linguistique et des défis que ce dernier doit affronter dans ce contexte social.

RÉFÉRENCES

Commissariat aux services en français de l'Ontario (2018). *Rapport annuel 2017-2018*, Toronto.

Gérin-Lajoie, D. (2013). « Le rapport à l'identité chez les jeunes des minorités de langue officielle dans la région de Montréal et en Ontario » ds N. Gallant et Pilote, A. (dir.) *La construction identitaire des jeunes*. Québec, Presses de l'Université Laval, p. 53-67.

Gérin-Lajoie, Diane (2003), *Parcours identitaires de jeunes francophones en milieu minoritaire*, Sudbury, Les Éditions Prise de parole.

Gouvernement du Canada (1985). *Loi sur les langues officielles (L.R.C. [1985])*. Site Web de la législation (Justice), site web, 9 septembre 2019.

Hall, Stuart (2006). "The future of Identity", ds Sean Hier et Singh Bolaria (dir.), *Identity and Belonging: Rethinking Race and Ethnicity in Canadian Society*, Toronto, Canadian Scholars' Press, pp. 249–269.

LES QUÉBÉCOIS/ES D'EXPRESSION ANGLAISE DEVRAIENT-ILS/ELLES SE PRÉOCCUPPER DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES?

GEOFFREY CHAMBERS

Geoffrey Chambers est président du Québec Community Groups Network, qui regroupe plusieurs dizaines d'organismes communautaires anglophones du Québec.

Les langues française et anglaise sont au cœur de l'expérience canadienne depuis des siècles. Mais ce n'est qu'avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969 que le Canada a établi sa première politique nationale de respect et de promotion des deux langues officielles. Le Parlement a agi à la demande pressante de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, après avoir conclu que notre pays traversait «la plus grande crise de son histoire». La *Loi* a depuis été renforcée afin de mieux protéger et promouvoir les deux langues et de créer une obligation pour le gouvernement fédéral de favoriser l'épanouissement de nos minorités francophones et anglophones.

Cependant, chaque fois qu'il est question de législation linguistique au Québec, les gens se tournent immédiatement vers la *Charte de la langue française* de la province, aussi connue sous le nom de *Loi 101*. La *Loi sur les langues officielles* du gouverne-

ment fédéral échappe facilement à l'attention. La *Loi* ayant eu 50 ans cette année, les Québécois d'expression anglaise devraient-ils y accorder de l'importance?

Très catégoriquement, oui. La *Loi* prévoit des droits quasi constitutionnels pour les Québécois d'expression anglaise. Elle nous confère le droit d'avoir accès aux services fédéraux en anglais, assure la représentation des anglophones dans la fonction publique fédérale et prévoit le droit de travailler en anglais au sein de la fonction publique fédérale. Cette loi appuie également le développement des communautés francophones et anglophones en situation minoritaire. Elle favorise l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais. Au fond, elle souscrit au principe de l'égalité des deux langues officielles. Pour citer la Commission royale, ce principe implique «le respect de l'idée du statut de minorité, tant dans l'ensemble du pays que dans

chacune de ses régions ».

On oublie souvent que la plus grande minorité linguistique de notre pays vit au Québec. Plus de 1,1 million de Québécois d'expression anglaise sont établis dans les collectivités de notre province. De tous les horizons, nous représentons un éventail varié et impressionnant, une communauté de communautés. Depuis le début, la diversité a été l'une de nos caractéristiques déterminantes. La langue anglaise est l'élément qui unifie nos communautés et fournit un terrain d'entente pour nos membres provenant de diverses religions ethnies. Elle sert d'unificateur également pour les nombreuses générations d'immigrants qui ont cherché et réussi à s'intégrer et qui ont pu faire du Québec leur chez-eux. La contribution de notre collectivité a eu et continue d'avoir des impacts positifs sur tous les aspects de notre société.

Les Québécois d'expression anglaise ont dû faire face à un bouleversement majeur depuis la Révolution tranquille, notamment avec l'adoption de lois linguistiques provinciales de plus en plus strictes. De nombreux anglophones ont choisi de quitter notre province. D'autres ont choisi de rester, parce que le Québec est notre foyer. Résultat : notre communauté est devenue plus bilingue et plus sensible à la culture française que la plupart des autres Canadiens. Néanmoins, une série de défis dramatiques au cours des cinq dernières décennies ont donné lieu à une insécurité quant à notre place dans notre province d'origine ainsi qu'à notre avenir ici. La *Charte de la langue française* a considérablement réduit l'accès aux écoles anglaises, forçant une baisse constante et inquiétante des inscriptions, ce qui a entraîné la fermeture de plusieurs écoles. Plus récemment, des décrets provinciaux ont trans-

féré certaines de nos écoles au secteur français. Nos conseils scolaires à vocation linguistique sont maintenant menacés d'élimination.

Face à ces bouleversements, l'appui fédéral que représente la *Loi sur les langues officielles* s'est avéré déterminant pour la communauté anglophone du Québec. Il convient de répéter que l'un des objectifs fondamentaux de la *Loi* est de promouvoir le français et l'anglais dans la société canadienne, en favorisant le développement et l'épanouissement des communautés minoritaires francophones et anglophones et en favorisant la pleine reconnaissance et l'usage des deux langues officielles. Les institutions fédérales ont le devoir de prendre des mesures positives pour mettre en œuvre ces engagements. Malgré les lois et les politiques québécoises qui ont nui à la communauté anglophone du Québec, le cadre législatif fédéral a constitué un filet de sécurité essentiel, voire un rempart.

Si la communauté anglophone du Québec a réussi à survivre, voire à s'épanouir, face à tant de reculs au niveau provincial, c'est grâce en grande partie grâce à l'exigence spécifique de la *Loi* favorisant l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle. Cela s'est fait au moyen de stratégies, de feuilles de route et de plans d'action fédéraux successifs. Par exemple, le Programme d'appui aux langues officielles, géré par Patrimoine canadien, assure aux communautés linguistiques en situation minoritaire les fonds nécessaires pour la création et le maintien de réseaux de soutien qui garantissent la survie et le développement d'organismes communautaires clés à travers le Québec.

Les communautés linguistiques minoritaires du Canada bénéficient d'un tel soutien dans divers

domaines, tels que la santé, l'éducation, l'accès à la justice et le développement économique. Sans la *Loi*, les fondements de l'aide fédérale à notre collectivité s'effondreraient. Tout cela sert à souligner l'importance de pérennité et de la modernisation pour l'avenir de notre collectivité – même si beaucoup ne reconnaissent pas l'importance de la *Loi*, semblent détachés du cadre linguistique fédéral et se montrent indifférents à son développement futur.

Le rôle et l'importance de la *Loi* sont rarement compris ou pleinement reconnus. Célébrons le fait que la dualité linguistique et le bilinguisme sont devenus des valeurs canadiennes identifiables. Cette bouée de sauvetage essentielle a également assuré aux Québécois d'expression anglaise des services fédéraux et communautaires dans notre langue et nous permet d'être fiers de notre première langue officielle.

Les Québécois d'expression anglaise se trouvent dans une situation unique: nous sommes une minorité linguistique – nous vivons au sein d'une minorité linguistique qui est aussi une majorité. Nous comprenons viscéralement les luttes que nos homologues francophones hors Québec doivent mener quotidiennement pour recevoir des services dans leur langue maternelle. De même, nous comprenons le vif désir de la majorité francophone du Québec de protéger, préserver et promouvoir leur langue maternelle.

Les défis auxquels est confrontée notre minorité linguistique ne sont pas moins importants. Nous sommes confrontés à une lutte perpétuelle pour maintenir la gestion et le contrôle de nos institutions. Notre situation socioéconomique globale est inférieure à celle des francophones du Québec,

contrairement à un mythe profondément enraciné. Notre accès aux emplois de la fonction publique provinciale et fédérale au Québec demeure bien en deçà de notre proportion de la population. Notre capacité d'accès à la justice au Québec est entravée par un système de droit tout simplement incapable de fonctionner équitablement ou pleinement dans les deux langues. Et nous nous retrouvons souvent à l'écart de la conversation nationale sur les langues officielles.

L'objectif de la *Loi sur les langues officielles* était, comme l'ancien commissaire aux langues officielles Graham Fraser l'a formulé avec justesse, « de rendre le gouvernement capable de servir les Canadiens unilingues, et non de transformer les Canadiens en sophistiqués bilingues ». Tout simplement, le bilinguisme a été adopté à l'échelle nationale pour que les citoyens ordinaires se sentent à l'aise lorsqu'ils communiquent avec leur gouvernement fédéral dans la langue officielle de leur choix. Cela a fait du Canada un pays beaucoup plus bilingue; plus de jeunes que jamais apprennent le français ou l'anglais comme langue seconde.

Bien que notre communauté minoritaire ait manifestement bénéficié d'un traitement généreux, du moins de la part du gouvernement fédéral, il est possible et nécessaire d'en faire davantage. Au cours de la dernière décennie, de nombreux rapports ont souligné les défis uniques auxquels nous faisons face et ont également mis en évidence les ressources supplémentaires nécessaires pour améliorer la vitalité de notre communauté. En tant que collectivité, nous devons aussi nous unir et reconnaître la contribution de cette loi fédérale à notre bien-être. Nous devons également reconnaître que l'indifférence passée à l'égard de la *Loi* a nui à

notre participation à l'amélioration des politiques et des programmes en matière de langues officielles. Bien que notre collectivité ait connu des moments difficiles au fil des ans, nous devons continuer de bénéficier de la législation fédérale qui reconnaît et promeut expressément notre existence.

De toute évidence, une meilleure compréhension de la *Loi sur les langues officielles* aiderait à accroître la capacité et la motivation de notre communauté à mieux défendre nos besoins. Il est temps pour notre communauté de célébrer cette politique fédérale et de s'intéresser beaucoup plus activement à sa modernisation afin que le Québec d'expression anglaise puisse prospérer dans l'avenir.

LE BILINGUISME OFFICIEL AU CANADA ET LE DÉCLIN PLANIFIÉ DU SYSTÈME SCOLAIRE ANGLOPHONE AU QUÉBEC

RICHARD Y. BOURHIS

Richard Bourhis est professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal. Il publie en anglais et en français sur l'acculturation et les relations entre immigrants et les communautés d'accueil, la communication interculturelle, la discrimination, les relations intergroupes et la planification linguistique.

Il est temps que les institutions des universités et des écoles, des hôpitaux et des autres organismes de la communauté anglophone aient un avenir assuré, qu'elles soient reconnues comme des institutions bilingues ayant un noble bilan en matière de contribution à la société québécoise. Il est temps que les anglophones de toutes origines soient admissibles dans les écoles de langue anglaise; leur petit nombre additionnel sera important pour ces écoles et une privation négligeable pour le système francophone beaucoup plus vaste. Il est temps que la majorité francophone, préoccupée par sa démographie, reconnaisse que les Québécois d'expression anglaise sont également préoccupés par la leur. Il est temps de faire preuve d'équité.

Victor Goldbloom, 2015, p. 189; Ministre de l'Assemblée nationale du Québec, 1970-1979;

Commissaire aux Langues officielles, 1991-1999.

La *Loi sur les langues officielles* du Canada de 1969 a joué un rôle important dans la promotion du statut du bilinguisme français-anglais, particulièrement pour les minorités francophones du reste du Canada (RDC) et pour la minorité anglophone du Québec. Le rôle de l'aménagement linguistique du Québec au sein d'un Canada officiellement bilingue est d'un intérêt particulier dans cet essai. Adoptée en 1977, la *Charte de la langue française (Loi 101)* a joué un rôle déterminant dans la reconnaissance du statut et de l'usage du français par rapport à l'anglais au Québec (Bourhis et Sioufi, 2017). Aujourd'hui, jusqu'à 95% de la population québécoise a une connaissance du français suffisante pour soutenir une conversation. La *Loi 101* a également contribué à maintenir le nombre de personnes de langue mater-

nelle française à 80% de la population du Québec : 4,8 millions de locuteurs en 1971 et 6,2 millions au recensement de 2016. Cependant, les lois promouvant le français et d'autres facteurs ont contribué au déclin de la minorité de langue maternelle anglaise, qui est passée de 13% de la population en 1971 (789 k) à 7,5% en 2016 (601 k). L'augmentation de l'immigration au Québec a contribué à accroître la proportion de locuteurs qui n'ont ni le français ni l'anglais comme langue maternelle, appelés allophones. Leur proportion est passée de 6,3% de la population en 1971 (390 k) à 13,3% en 2016 (plus de 1 million). Le bilinguisme individuel est à la hausse au Québec. Les bilingues de langue maternelle française sont passés de 25,6% en 1971 à 38,6% en 2016. En 1971, seulement 37% des anglophones de langue maternelle anglaise étaient bilingues français-anglais ; en 2016, jusqu'à 69% des anglophones étaient bilingues. Chez les allophones, le bilinguisme français-anglais est passé de 33% en 1971 à 50% en 2016. Ces tendances québécoises en matière de bilinguisme contribuent au statut bilingue français-anglais du Canada.

Le préambule de la loi 101 affirmait que sa législation promouvant le français serait menée de façon équitable tout en respectant les institutions de la communauté anglophone du Québec, dont la précieuse contribution au développement du Québec était reconnue. Malgré ces assurances, la loi 101 a eu l'effet escompté de diminuer la vitalité institutionnelle des communautés anglophones du Québec (ESCQ) dans les services de santé et les services sociaux, l'enseignement primaire et secondaire, les municipalités, l'économie et le paysage linguistique (Bourhis, 2012, 2017, 2019 ; Oakes & Warren, 2007 ; Vaillancourt, 2018).

L'un des piliers de la loi 101 était la disposition qui obligeait les francophones et les immigrants internationaux établis au Québec à n'envoyer leurs enfants que dans les écoles françaises (Paillé, 2019). Les lois du gouvernement du Québec, y compris les projets de loi 22, 101, 104 et 115, ont restreint avec succès l'accès des immigrants, des allophones et des francophones aux écoles anglophones, tandis que seuls les « ayants droit » anglophones du Québec pouvaient fréquenter les écoles anglophones (Bourhis et Foucher, 2012). La loi 101 stipulait que les élèves anglophones ne pouvaient fréquenter les écoles anglaises à titre de « titulaires de droits » que si l'un des parents avait passé la majeure partie de ses études primaires en anglais au Québec. À la suite de contestations judiciaires visant à élargir l'accès aux écoles anglaises, la Cour suprême du Canada a statué que l'accès à l'école anglaise était possible pour les « ayants droit » si l'un des parents avait passé la majeure partie de ses études primaires en anglais n'importe où au Canada.

Quel impact les lois linguistiques limitant l'accès aux écoles anglaises ont-elles eu sur la taille du système scolaire anglophone au Québec ? En 1971, avant l'adoption de la loi 101, 255205 élèves étaient inscrits dans les écoles primaires et secondaires anglophones des réseaux public et privé combinés du Québec, notre base de référence de 100% aux fins de la présente analyse. En 2018, les données du ministère de l'Éducation indiquaient qu'il ne restait plus que 96235 élèves dans le système scolaire anglais, ce qui ne représentait que 37,5% de la base initiale de 1971, soit une baisse de 158970 élèves. Un tel déclin, en raison d'un faible taux de natalité chez les anglophones du Québec, de l'émigration et de l'accès restreint aux écoles anglophones, a forcé les commissions scolaires anglophones à

réduire les budgets scolaires, tout en devant se prononcer sur des fusions et fermetures d'écoles pénibles (Lamarre, 2012). Les commissaires élus des commissions scolaires anglophones ont été chargés d'adopter des décisions impopulaires forçant les élèves désemparés qui avaient perdu leur école à voyager plus loin pour fréquenter des écoles anglaises fusionnées. En 2017, il y avait 273 écoles anglaises dans neuf commissions scolaires anglophones au Québec, certaines couvrant des régions du territoire provincial de la taille de la Belgique, ce qui rendait difficile l'accès aux écoles anglaises éloignées pour leurs élèves (ABEE, 2018).

Comme on pouvait s'y attendre, le déclin du système scolaire français a été moins prononcé, étant donné que les élèves francophones, allophones et immigrants du Québec doivent fréquenter les écoles françaises, compensant ainsi en partie la baisse du taux de natalité de la majorité francophone. En 1971, les données du ministère de l'Éducation indiquaient que 1378788 élèves étaient inscrits dans les écoles primaires et secondaires françaises dans les systèmes combinés public/privé, notre base de référence à 100%. Cependant, en 2018, le système scolaire français comptait 943381 élèves, soit une baisse de 435400 élèves, soit 68,4% de l'effectif initial de 1971. Grâce à sa masse critique d'élèves, 63 commissions scolaires francophones supervisent un réseau de 2023 écoles françaises à travers le Québec, offrant une gamme complète de programmes et services à ses élèves. Cependant, le système scolaire français souffre d'un manque d'enseignants qualifiés pour remplacer ceux qui prennent leur retraite ou quittent la profession en raison de l'épuisement professionnel et des bas salaires. L'afflux d'immigrants dans les écoles françaises contribue au surpeuplement

de nombreuses écoles du centre-ville de Montréal. En 2019, l'actuel ministre de l'Éducation a forcé le transfert des écoles anglophones de Montréal aux commissions scolaires francophones, tout en reprochant aux commissions scolaires anglophones de « s'accrocher » à leurs écoles historiques maintenant sous-utilisées en raison des lois du gouvernement qui restreignent l'accès aux écoles anglophones.

Les données du ministère de l'Éducation montrent que le nombre d'élèves de langue maternelle anglaise qui étudient dans le système scolaire anglophone est passé de 171175 en 1971 à seulement 52500 en 2018, soit une perte de 118675 élèves anglophones représentant seulement 30,6% de leur effectif scolaire initial en 1971. Cette baisse du nombre d'élèves anglophones s'est surtout fait sentir dans les écoles des régions éloignées de la province, qui ne bénéficient pas de l'augmentation du nombre d'élèves anglophones dans l'ouest de l'île et le centre-ville de Montréal.

En 2018, seulement 73,1% de tous les élèves anglophones de la province fréquentaient une école anglaise. Les données du ministère de l'Éducation montrent qu'une proportion croissante d'élèves anglophones fréquentent les écoles primaires et secondaires françaises. Alors qu'en 1971, seulement 9,5% de tous les élèves anglophones de la province fréquentaient l'école française (17924), les résultats en 2018 indiquent que 26,9% (19387) la fréquentaient. De nombreux parents anglophones choisissent d'envoyer leurs enfants à l'école française afin d'améliorer leur maîtrise de l'accent et de la culture française québécoise locale en espérant que leurs enfants bilingues finiront par trouver du travail et s'établir dans la province plutôt que de déménager dans le RDC. Certains parents anglophones

envoient aussi leurs enfants à l'école française parce que celle-ci est souvent plus proche de chez eux que les écoles anglaises éloignées exigeant de longs trajets en autobus.

Les données du ministère de l'Éducation montrent également que, comme le prévoit la loi 101, le nombre d'allophones qui étudient dans le système scolaire anglophone est passé de 56376 en 1971 à seulement 12144 en 2018, soit 21% de l'effectif initial de 1971. Les résultats montrent également que parmi tous les allophones inscrits dans le système scolaire québécois, jusqu'à 85,4% fréquentaient les écoles anglophones en 1971, alors que cette proportion n'était plus que de 13,4% en 2018. Inversement, les données du ministère de l'Éducation indiquent que si seulement 14,6% des élèves allophones du système scolaire québécois fréquentaient l'école française en 1971 (9652) avant la loi 101, 91,4% de tous les élèves allophones de la province étaient scolarisés en français en 2018 (128361). Ces chiffres témoignent de l'efficacité de la loi 101 à faire passer les allophones et les immigrants internationaux du système scolaire anglophone au système scolaire francophone du Québec.

Les données du ministère de l'Éducation indiquent que 28700 francophones étaient inscrits dans le système scolaire anglophone de la province en 1971, alors que ce nombre a fluctué au fil des décennies pour tomber à 17591 en 2018. Alors que seulement 2,1% de tous les francophones inscrits dans le système scolaire québécois fréquentaient l'école anglaise en 1971, ce pourcentage est demeuré stable à 2,5% en 2018, ce qui témoigne de l'efficacité de la loi 101 à limiter l'accès des francophones aux écoles anglophones. Les inscriptions francophones dans les écoles anglaises reflètent les mariages mixtes

français-anglais dans la province. De nombreux couples mixtes de langues française et anglaise exercent leur option «ayants droit» en envoyant leurs enfants à l'école anglaise. De tels choix reflètent le désir généralisé de nombreux parents francophones et allophones d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise pour qu'ils deviennent bilingues. Un sondage représentatif à l'échelle du Québec a révélé que 61% des francophones et 67% des allophones souhaitaient obtenir un meilleur accès au système scolaire anglophone pour leurs enfants (*La Presse*, 12 mai 2010).

Les écoles anglophones du Québec offrent à leurs élèves un enseignement de qualité en français par l'entremise de programmes d'immersion française toujours très populaires. En 2006, 66% des élèves des écoles anglaises étaient inscrits dans des classes d'immersion française, une tendance à la hausse jusqu'à 83% en 2011 (ABEE, 2018). Au niveau secondaire, 35% des élèves des écoles anglaises étaient inscrits dans des classes d'immersion française en 2006, une proportion qui passera à 65% en 2011. Les écoles anglophones offrent un enseignement moyen anglais-français qui réussit à former les élèves les plus bilingues du système scolaire québécois. Cela se reflète dans les examens provinciaux finaux du ministère de l'Éducation qui montrent que les élèves du système scolaire secondaire anglophone des deux plus grandes commissions scolaires anglophones du centre-ville de Montréal ont obtenu des notes en français légèrement supérieures (93% et 92%) à celles obtenues aux mêmes examens par les élèves des deux plus grandes commissions scolaires francophones du centre-ville de Montréal (84% et 88%; Jennings, 2015). De toute évidence, les écoles anglaises contribuent à la force et à la qualité de la langue française en for-

mant des élèves anglophones bilingues hautement compétents. Les données du ministère de l'Éducation montrent également que 6 des 9 commissions scolaires anglophones du Québec se classaient parmi les dix premières au chapitre du rendement scolaire, tandis que 4 des 63 commissions scolaires francophones se classaient parmi les dix meilleures de la province. Les chiffres du ministère de l'Éducation montrent également que, si le taux d'obtention du diplôme d'études secondaires était de 75% dans les conseils scolaires francophones de la province, il était de 85% dans les conseils scolaires anglophones, ce qui témoigne de la bonne performance des écoles anglophones malgré des décennies de déperdition institutionnelle (Jennings, 2015).

La loi 101 a réussi à maintenir 97,5% de tous les élèves francophones de la province dans les écoles françaises en 2018, un pourcentage pratiquement inchangé depuis 1971 (97,9%). Cependant, nous avons constaté que le nombre d'élèves francophones inscrits dans le système scolaire français a diminué au cours de cette période. En effet, légiférer pour que les francophones, les allophones et les immigrants n'aient accès qu'aux écoles françaises n'a pas permis de compenser la faible taux de natalité de la majorité francophone (taux de natalité: 1,4-1,6), ce qui a entraîné une baisse progressive du nombre absolu d'élèves inscrits dans le système scolaire français.

Ces résultats montrent que la loi 101 et les lois connexes ont atteint leur objectif de restreindre l'accès aux écoles anglaises, peu importe le succès de ces écoles à favoriser la compétence scolaire et la connaissance du français de leurs élèves. Ces lois restrictives ont contribué à l'érosion du système scolaire anglophone, qui demeure principalement financé par le gouvernement fédéral canadien sous

forme de paiements de transferts généraux au gouvernement du Québec, avec peu de redditions de comptes. Avec une émigration nette de plus de 310000 anglophones vers le RDC de 1971 à 2016, le système scolaire anglophone ne peut compter sur les «détenteurs de droits» anglophones du RDC pour améliorer les inscriptions dans les écoles anglophones du Québec, tandis que les immigrants internationaux demeurent bannis des écoles anglophones. Au fil des décennies, la baisse constante du nombre absolu d'élèves inscrits dans le système scolaire anglophone a eu pour effet de forcer la fermeture des écoles anglaises, réduisant ainsi le nombre d'enseignants, d'administrateurs et de personnels employés dans ces établissements, contribuant encore davantage à la migration nette globale des anglophones et des allophones vers le RDC qui perdure dans les données du recensement canadien (Bourhis, 2019).

Malgré les appels lancés par les dirigeants des communautés anglophones pour permettre aux immigrants de pays anglophones comme les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Inde d'avoir accès aux écoles anglophones (ABEE, 2018; Goldbloom, 2015), les gouvernements du Québec sont demeurés inflexibles quant à l'exclusion des immigrants anglophones ou allophones du système scolaire anglais. Pour de nombreux francophones et membres élus du gouvernement du Québec, le déclin prévu du système scolaire anglophone est considéré comme une mesure justifiable, compte tenu de l'impératif de maintenir l'inscription dans son propre système scolaire majoritaire francophone et d'assurer l'assimilation linguistique des immigrants et des allophones aux communautés francophones plutôt qu'anglophones de la province.

Lors de la campagne électorale provinciale de 2018, le Parti libéral du Québec a promis de ne pas abolir les neuf commissions scolaires anglophones, à la suite des représentations de groupes de revendication anglophones selon lesquels ces commissions scolaires représentent un des derniers domaines de gouvernance entièrement contrôlés par et pour l'ESCQ. Il s'avère que c'est le parti nationaliste Coalition Avenir Québec (CAQ) qui a remporté les élections québécoises, obtenant 37% du vote populaire des régions majoritairement francophones de la province, obtenant ainsi une majorité confortable à l'Assemblée nationale. Tel que proposé dans son programme électoral, le ministre de l'Éducation de la CAQ propose l'abolition des commissions scolaires francophones et anglophones à l'automne 2019. Les commissions scolaires doivent être remplacées par des centres de services scolaires locaux répartis sur l'ensemble du territoire de la province et soumises au contrôle direct et centralisé du ministère de l'Éducation basé à Québec. En tant que minorité de langue officielle du Canada, les groupes de revendication anglophones comme le QCGN ont invoqué l'article 23 de la *Charte des droits et libertés* et les décisions de la Cour suprême du Canada (p. ex. *Mahe c. Alberta*) pour plaider que « les communautés linguistiques minoritaires ont le droit de contrôler et de gérer les établissements scolaires où leurs enfants reçoivent un enseignement, afin que notre langue et notre culture puissent prospérer... Ils sont essentiels pour la survie et l'identité mêmes de notre communauté anglophone » (les conseils). (*Montréal Gazette*, 14 décembre 2018).

Devant le pouvoir du gouvernement majoritaire français de légiférer dans le domaine de l'éducation, il n'est pas étonnant que les communautés anglophones du Québec estiment devoir s'appuyer sur la

protection de l'article 23 de la *Charte des droits et l'esprit de la Loi sur les langues officielles* du Canada pour limiter le déclin prévu de leur système scolaire historique, dont leurs conseils scolaires anglophones.

RÉFÉRENCES

- ABEE (2018). *Plus ça change, plus c'est pareil. Revisiting the 1992 Task Force Report on English Education in Quebec*. Annual Report submitted to the Minister of Education, June 2018. Québec, QC : gouvernement du Québec. www.education.gouv.qc.ca/en/organismes-relevant-du-ministre/abee/publications/
- Bourhis, R. Y. (2012) (Ed.). *Decline and prospects of the English-speaking Communities of Quebec*. Ottawa : Canadian Heritage.
- Bourhis, R. Y. (2017). Bilingual Health care in Quebec: Public policy, Vitality, and Acculturation Issues. In: M. Drolet, P. Bouchard, & J. Savard (Eds.). *Accessibility and Active Offer: Health care and Social Services in Linguistic Minority Communities*. (pp. 349–396). Ottawa : University of Ottawa Press.
- Bourhis, R. Y. (2019). Evaluating the impact of Bill 101 on the English-speaking communities of Quebec. *Language Problems and Language Planning*, 43, 198–229.
- Bourhis, R. Y. & Foucher, P. (2012). *Decline of the English School System in Quebec*. Moncton : Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML), www.icrml.ca
- Bourhis, R. Y. & Sioufi, R. (2017). Assessing forty years of language planning on the vitality of the Francophone and Anglophone communities of Quebec. *Multilingua*, 36, 627–661
- Goldbloom, V. (2015). *Building Bridges*. Montreal, QC : McGill-Queen's University Press.
- Jennings, M. (2015). *English School boards Election Systems Study Panel Report*. Montreal, QC.

Lamarre, P. (2012). English Education in Quebec: Issues and Challenges. In R. Y. Bourhis (Ed.), *Decline and Prospects of the English-speaking Communities of Quebec* (pp. 175–214). Ottawa, ON: Canadian Heritage.

La Presse. (2010, May 12). Lacoursière, A. Les anglophones craignent pour la survie de leurs écoles. www.lapresse.ca/actualites/education/201005/12/01-4279554

Montréal Gazette (2018, December 14). Authier, P. English community will fight for school boards despite Legault's warning. <http://montrealgazette.com/news/quebec/english-community>

Oakes, L. & Warren, J. (2007). *Language, citizenship and identity in Quebec*. Houndmills, UK: Palgrave Macmillan.

Paillé, M. (2019). Succès et faiblesses de l'intégration des immigrants par la scolarisation obligatoire en français au Québec. *Language Problems and Language Planning*, 43, 135-158.

Vaillancourt, F. (2018). *Analyse économique des politiques linguistiques au Québec: 40 ans de loi 101*. Montréal: Cirano: Cahiers scientifiques, 2018S-16.

ÉVOLUTION DU BILINGUISME FRANÇAIS-ANGLAIS AU CANADA DEPUIS 50 ANS : REFLET DE L'ÉVOLUTION DES RELATIONS ENTRE LES CANADIENS D'EXPRESSION FRANÇAISE ET ANGLAISE ?

JEAN-PIERRE CORBEIL

Jean-Pierre Corbeil est directeur adjoint à la division de diversité et statistique socioculturelle et spécialiste en chef au Centre de la statistique ethnoculturelle, langue et immigration chez Statistique Canada.

Lors des travaux de la Commission Laurendeau-Dunton, dont l'une des retombées majeures fut l'adoption en 1969 de la première *Loi sur les langues officielles*, les commissaires ont reconnu que l'affirmation du caractère bilingue du Canada ne passait pas nécessairement par le bilinguisme individuel au sein de la population. En contrepartie, le bilinguisme institutionnel français-anglais se devait de constituer l'une des expressions fondamentales de la dualité linguistique canadienne. L'objectif était de faire en sorte que «les principales institutions, tant publiques que privées [puissent] dispenser leurs services dans les deux langues à des citoyens qui peuvent fort bien, dans l'immense majorité être des unilingues». Mais puisque l'existence de ce bilinguisme institutionnel requiert un nombre suffisant de personnes bilingues afin «d'assurer les rapports entre les deux groupes linguistiques»,

la Commission avait également comme mandat de «présenter des recommandations sur les moyens à prendre pour permettre aux Canadiens de devenir bilingues».

En 1968, dans sa déclaration à la Chambre des communes sur la résolution précédant la présentation du projet de *Loi sur les langues officielles*, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau soulignait que «l'exemple le plus important de [la] diversité [du pays] est sans aucun doute l'existence des deux principaux groupes linguistiques, qui sont tous deux assez importants et riches en ressources matérielles et intellectuelles pour résister aux forces de l'assimilation. Dans le passé, soulignait-il, nos institutions publiques n'ont pas reflété adéquatement cette réalité, qui est à la base de notre pays». Il poursuivait en affirmant que «Nous croyons en

deux langues officielles et en une société pluraliste, non seulement comme une nécessité politique, mais comme un enrichissement ».

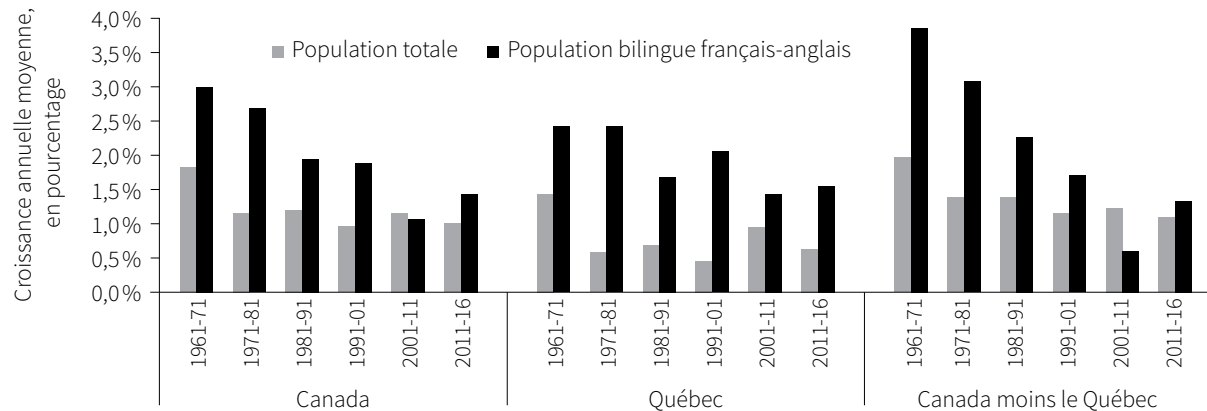
Depuis l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles* en 1969, le nombre de personnes déclarant pouvoir soutenir une conversation dans les deux langues officielles du pays lors du recensement est passé de 2900000 en 1971 à 6216000 en 2016. Le taux de bilinguisme français-anglais est ainsi passé de 13,4% à 17,9% au cours de cette période. De plus, notons qu'en 1971, 57% de la population bilingue français-anglais du pays résidait au Québec. En 2016, cette proportion était de 62%.

Cette croissance du bilinguisme français-anglais n'a cependant pas été constante. Comme le montre le graphique 1, le bilinguisme français-anglais a connu une croissance très importante entre 1961 et

1981 au Canada, et tout particulièrement au Canada hors Québec. De fait le taux de croissance annuel moyen du bilinguisme français-anglais au cours de cette dernière période a été plus du double de celui de l'ensemble de la population. Cette forte croissance témoignait d'un intérêt croissant chez plusieurs Canadiens pour l'apprentissage du français comme langue seconde, notamment en raison des avantages économiques qui pouvaient y être associés.

Au Québec, l'écart entre le taux de croissance moyen de la population bilingue et celui de la population totale de la province a été systématiquement très important, à l'exception de la période 2001 à 2011. Au Canada hors Québec, le taux annuel moyen de croissance de la population bilingue a diminué de façon soutenue depuis 1971, mais semble avoir connu un regain important entre 2011 et 2016.

GRAPHIQUE 1 : TAUX DE CROISSANCE ANNUELLE MOYEN DE LA POPULATION TOTALE ET DE LA POPULATION BILINGUE FRANÇAIS-ANGLAIS, ENTRE 1961 ET 2016, CANADA, QUÉBEC ET CANADA HORS QUÉBEC



Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette situation, notamment le fait que la croissance de la population totale, principalement alimentée par l'immigration internationale, a été beaucoup plus forte dans l'ensemble du Canada hors Québec qu'au sein de cette dernière province. Toutefois, l'immigration n'est certes pas le seul facteur qui fait en sorte qu'entre 1971 et 2011 la proportion de la population capable de soutenir une conversation dans les deux langues officielles du pays soit passée de 8,0% à 9,8% seulement au Canada hors Québec, comparativement à une évolution de 27,6% à 44,5% au Québec. De fait, l'une des principales sources d'explication tient au phénomène de la non-rétention des acquis dans la langue seconde chez les jeunes dont l'anglais est la première langue officielle parlée au Canada hors Québec.

Outre les programmes réguliers obligatoires de français langue seconde, lesquels n'entraînent généralement que très peu de rétention des acquis dans la langue seconde à moyen terme, c'est l'engouement pour les programmes d'immersion en français qui a fait en sorte que de nombreux jeunes ont été exposés de façon intensive à l'apprentissage du français langue seconde. Alors qu'au début des années 1970, à peine quelques milliers de jeunes étaient inscrits à de tels programmes, une forte croissance s'est amorcée au début des années 1980.

Ainsi, au début de l'année scolaire 1981-1982, moins de 50000 jeunes au Canada hors Québec étaient en immersion française. Les derniers résultats disponibles (année scolaire 2016-2017) révélaient que près de 450000 jeunes étaient inscrits dans un tel programme. Après avoir connu une relative stabilité entre 1995 et 2005, le nombre d'inscriptions s'est depuis accru de plus de 35%.

Malgré cet engouement pour les programmes d'immersion en français au Canada hors Québec, et malgré le fait que ceux ayant fréquenté un tel programme soient beaucoup plus susceptibles de maintenir à moyen terme leur bilinguisme français-anglais que les jeunes ayant fréquenté un programme d'enseignement régulier du français, on assiste néanmoins à une érosion des acquis au fil du temps.

Alors que le taux de bilinguisme chez les jeunes de langue anglaise à l'extérieur du Québec atteignait généralement son plus haut niveau lorsque ces jeunes étaient âgés de 15 à 19 ans, soit au moment où se terminent les études secondaires, depuis 2006, c'est chez les jeunes âgés de 10 à 14 ans qu'on observe le taux le plus élevé. En 2016, le taux de bilinguisme français-anglais parmi ce groupe d'âge atteignait environ 15% comparativement à près de 13,5% chez les jeunes de 15 à 19 ans. Dans la mesure où de plus en plus de parents inscrivent leurs enfants dès la maternelle ou la première année en immersion française, il y a fort à parier qu'on observera une hausse du bilinguisme français-anglais également au sein des 15 à 19 ans lors du prochain recensement. On semble également observer une croissance notable du nombre de parents de langue anglaise qui choisissent d'envoyer leur enfant dans une école de langue française.

Toutefois, selon les principaux scénarios des dernières projections linguistiques effectuées par Statistique Canada, à l'exception de la Saskatchewan, toutes les provinces à l'ouest du Québec devraient connaître un taux de croissance plus élevé de leur population non bilingue (français-anglais) que celui de leur population bilingue. Pendant ce temps, dans l'ensemble du pays, le Québec devrait demeurer

le principal moteur de croissance du bilinguisme français-anglais au pays, ce qui ferait en sorte, selon ces mêmes projections, que le bilinguisme se situerait autour de 18,5% à l'horizon 2036.

Les résultats de ces projections linguistiques révèlent également que l'enjeu de la rétention des acquis en français parmi la population ayant l'anglais comme première langue officielle parlée au Canada hors Québec semble beaucoup plus important que celui de la croissance de la non-connaissance du français chez les immigrants. L'on serait en effet porté à croire qu'étant donné que la majorité des immigrants arrivent au pays à l'âge adulte, un âge où l'apprentissage d'une seconde, voire d'une troisième, langue est plus difficile, une croissance de la population immigrante risquerait de constituer un frein important à l'évolution du bilinguisme français-anglais parmi la population de langue anglaise. Or, les résultats des projections linguistiques révèlent que même en utilisant un scénario théorique suivant lequel le Canada n'accueillerait aucun immigrant entre 2017 et 2036, le taux de bilinguisme français-anglais ne progresserait que d'un point de pourcentage par rapport au résultat tiré du scénario de référence, lequel s'appuie sur les tendances des 15 dernières années. Du reste, l'on n'observe aucune différence entre les taux de bilinguisme des jeunes immigrants de langue anglaise et ceux des jeunes nés au Canada.

C'est donc du côté de la non-rétention des acquis à moyen ou à long terme que se joue l'évolution du bilinguisme français-anglais au pays, au Canada hors Québec tout particulièrement.

Toujours selon les projections linguistiques pour la période 2011 à 2036, si les jeunes au Canada hors

Québec qui ont déjà acquis la capacité de soutenir une conversation dans les deux langues officielles au moment de terminer leurs études secondaires (autour de 17 ans) parvenaient à maintenir leurs acquis dans leur langue seconde, la proportion de ceux qui seraient toujours bilingues à l'horizon 2036 pourrait passer à 11,5% comparativement au 6,7% obtenu selon le scénario de référence (c'est-à-dire celui reposant sur les tendances observées entre 2001 et 2011). De plus, si l'on doublait le nombre de ces jeunes bilingues âgés de 5 à 14 ans et que ceux-ci maintenaient leurs acquis en français, cette proportion pourrait se situer à 13,6% en 2036.

Quelles seraient les conséquences d'un tel progrès sur le taux de bilinguisme à l'échelle du pays? De 18,5% (scénario de référence), le maintien des acquis en français après l'âge de 17 ans parmi la population de langue anglaise de l'extérieur du Québec pourrait faire en sorte que 22,5% de la population canadienne pourrait converser dans les deux langues officielles du pays. Et si l'on doublait le nombre de jeunes bilingues âgés de 5 à 14 ans à l'extérieur du Québec et que ceux-ci pouvaient maintenir leurs acquis en français, cette proportion pourrait atteindre 24,4%, soit près du quart de la population canadienne.

Ces scénarios, bien que théoriques, se traduisent par des résultats qui nous interpellent sur les facteurs qui peuvent contribuer au maintien, voire à la progression de la connaissance des deux langues officielles au pays. L'exposition dès le jeune âge à l'apprentissage des deux langues officielles et son maintien au fil du temps représente sans aucun doute une richesse indéniable et un atout précieux dans le développement personnel d'un individu. Elle permet également d'établir des passerelles et

un dialogue entre les locuteurs des communautés de langue officielle du pays.

Bien que le taux de bilinguisme français-anglais au pays ait progressé depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969 et bien que de nombreux Canadiens aient été exposés à l'apprentissage des deux langues officielles, plusieurs défis demeurent. L'enrichissement associé aux deux langues officielles, dont parlait Pierre-Elliott Trudeau en 1968, a déjà été démontré et expérimenté par de nombreux Canadiens. Toutefois, le fait que le Québec soit le moteur de la croissance du bilinguisme français-anglais au pays, lire essentiellement que la population de langue française maîtrise de plus en plus l'anglais, alors que la population de langue anglaise à l'extérieur de cette province voit son niveau de connaissance du français stagner appelle à une réflexion quant aux mécanismes et aux initiatives prometteuses qui pourraient permettre aux Canadiens de tirer profit et richesse de cette opportunité de dialogue et d'ouverture à l'autre.

BONJOUR, HI ET OLA

(LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES)

JACK JEDWAB

Jack Jedwab est président et directeur général de l'Association d'études canadiennes et de l'Institut canadien pour les identités et les migrations. Il est éditeur de *Thèmes canadiens* et de *Diversité canadienne*.

Étant donné la répartition géographique très inégale des francophones et des anglophones de langue maternelle au Canada, le rêve d'un bilinguisme français-anglais de masse à l'échelle du pays affronte inévitablement les difficultés d'atteindre cet objectif dans les parties du pays sans une masse critique de francophones (ou une masse critique d'anglophones dans certaines régions du Québec). En grande partie à cause de cette concentration démographique, plus de 80% de la population du pays est incapable de parler les deux langues officielles. Par conséquent, la plupart des décideurs préfèrent nettement se concentrer sur le près de 20% de la population qui parle à la fois le français et l'anglais. De plus, ces décideurs attribuent souvent à la *Loi sur les langues officielles* les progrès réalisés au cours des cinquante dernières années en ce qui a trait au nombre et à la proportion de Canadiens bilingues.

Si, en 2019, le Canada se décrit fièrement comme un pays bilingue, c'est en fonction de la concentration de francophones et d'anglophones au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick et plus précisément, de ce que l'on a appelé la ceinture bilingue, une ligne entre Sault Sainte-Marie et Moncton qui ne s'est pas beaucoup étendue au cours des années.

Les taux de bilinguisme de la population de langue maternelle anglaise dans la partie québécoise de la ceinture bilingue sont considérablement plus élevés qu'en 1961. Selon les données du recensement de 2011, quelque 85,7% des Canadiens qui connaissent les deux langues officielles vivent dans les trois provinces et, en 2016, ce pourcentage a grimpé à 85,9% (il devrait augmenter encore dans les années à venir). En réalité, le Canada est mieux décrit comme un pays qui est de jure bilingue, c'est-à-dire en droit, mais pas de facto bilingue,

c'est-à-dire bilingue en fait. Paradoxalement, c'est le Québec qui est beaucoup plus près d'être un endroit bilingue de facto, sans en être un en droit.

Malgré les taux relativement faibles de bilinguisme à l'extérieur du Québec, les sondages auprès des Canadiens révèlent invariablement qu'une majorité d'entre eux valorisent le bilinguisme et qu'ils sont convaincus de l'importance de connaître les deux langues officielles. Bien que la plupart des gens s'entendent également pour dire que c'est un élément important de notre identité canadienne, il existe d'importantes variations régionales dans ces opinions, telles qu'illustrées dans le tableau 1.

Les résultats de ce sondage révèlent que la connaissance et le maintien d'une langue seconde chez les individus sont étroitement liés aux possibilités de l'utiliser. Il s'agit également d'un facteur déterminant dans la réduction de l'insécurité et de l'anxiété que les personnes peuvent éprouver lorsqu'elles utilisent une langue seconde. C'est donc dans les contextes institutionnels, où de telles opportunités se présentent le plus souvent, que les niveaux de confort sont les plus élevés (réseaux sociaux et lieu de travail). De même, là où cette interaction est moins fréquente (à l'école, par ex.), les niveaux de confort sont les plus faibles.

De toute évidence, la capacité d'utiliser sa langue officielle en milieu de travail est au cœur de l'appui au bilinguisme et aux minorités de langue officielle. Les histoires de réussite d'élèves qui suivent des programmes d'immersion française ou qui reçoivent un enseignement de base en français langue seconde n'examinent pas suffisamment la mesure dans laquelle la langue acquise est

TABLEAU 1 : « LE FAIT QU'IL Y AIT DEUX LANGUES OFFICIELLES (FRANÇAIS/ANGLAIS) AU CANADA EST, POUR VOUS, UN ÉLÉMENT IMPORTANT DE CE QUE SIGNIFIE ÊTRE CANADIEN. »

Voici un résumé de ceux qui sont tout à fait d'accord avec l'énoncé ci-dessus (note de 7 à 10 sur une échelle de 10 points) :

Chez les anglophones (par province/région)

Nouvelle-Écosse : 70 %
Centre de l'Ontario : 58 %
Colombie-Britannique : 48 %
Manitoba : 47 %
Alberta : 36 %
Nouveau-Brunswick : 34 %

Chez les anglophones (par ville)

Montréal : 85 %
Toronto : 71 %

Chez les francophones (dans l'ensemble du Canada)

Canada : 61 %

SOURCE : PATRIMOINE CANADIEN, 2018

retenue dans les régions où il y a peu de possibilités d'utiliser cette langue seconde. Il est essentiel d'examiner la transition entre l'école et le milieu de travail en ce qui concerne l'acquisition et le maintien d'une langue seconde. Les données du recensement révèlent qu'un nombre important de personnes perdront la langue seconde acquise en moins de dix ans, lorsqu'elles entreront dans un milieu de travail unilingue. Le gouvernement fédéral doit encore relever un défi de taille pour encourager ou exiger des entreprises et des organismes avec lesquels il fait affaire qu'ils observent

des normes élevées en matière de fonctionnement dans les deux langues officielles.

TECHNOLOGIES : LES ROBOTS DU CANADA DOIVENT ÊTRE BILINGUES

Il y a eu des progrès inimaginables dans les technologies depuis l'introduction de la LLO. L'idée d'un dispositif de traduction universel, qui était autrefois le rêve de nombreux admirateurs de Star Trek, semble aujourd'hui en passe de devenir une réalité. Les services en ligne sont de plus en plus disponibles dans les deux langues officielles et l'assistance vocale par intelligence artificielle (IA) peut fonctionner dans les langues de Shakespeare et de Molière (et reproduire leur voix) et remplacer les humains pour la communication de certaines informations. L'utilisation d'Internet et de nouveaux outils pour communiquer et interagir avec le public, ainsi que des possibilités inégalées de traduction automatique, créent potentiellement d'énormes possibilités d'élargir le service aux citoyens dans les deux langues officielles dans toutes les régions et dans de nombreux secteurs.

Les services de traduction automatique sont à la hausse à l'échelle mondiale et, grâce à l'expérience et à l'engagement du Canada en matière de prestation de services dans les deux langues, il peut faire preuve d'un leadership considérable en fournissant un modèle de pratiques exemplaires et inclusives en matière de prestation linguistique. Les organisations et les entreprises utilisent de plus en plus l'intelligence artificielle pour faire de la traduction. Des plates-formes telles que Google Translate, Microsoft Translator et Amazon Translate ont fait de grands progrès dans l'amélioration de leur exactitude et, avec d'autres traducteurs automati-

sés utilisant l'IA, sont utilisés quotidiennement par les particuliers et les entreprises. Le PDG de l'une des plus grandes sociétés de traduction du monde, Ofer Shoshan, prévoit que dans un proche avenir, la traduction automatique réalisera plus de 50% du travail traité par le marché mondial de la traduction. À l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de recherches sur l'impact de l'IA sur la traduction et sur l'évolution de l'interaction des gens avec une langue seconde ni sur la façon dont elle se fera.

CHANGEMENT DÉMOGRAPHIQUE : MIGRATION, IMMIGRATION, DUALITÉ ET DIVERSITÉ

Depuis l'adoption de la LLO, le Canada a connu une révolution démographique en raison en grande partie de la diversité des nouveaux arrivants. La composition de la population est très différente de ce qu'elle était lorsqu'en 1969, le Canada a adopté la *Loi sur les langues officielles* (ci-après la LLO). L'impulsion des années 1960 de promouvoir le bilinguisme et le biculturalisme a fait place à des politiques et des discours qui faisaient la promotion du multiculturalisme dans ce qui était décrit en 1971 comme un cadre bilingue. Le discours a encore changé au cours des années 1980, car la diversité a été décrite comme fonctionnant de concert avec la dualité linguistique du pays et/ou les deux langues officielles. Pour certains analystes, la dualité et la diversité étaient inévitablement en concurrence, tandis que d'autres voyaient des domaines de convergence et/ou d'intersectionnalité.

En réalité, la dichotomie de la dualité et de la diversité s'est avérée très différente d'un bout à l'autre du Canada. Les préoccupations quant à la mesure dans laquelle les nouveaux arrivants diminueraient le caractère français du Canada ont été

atténuées en partie par le transfert au Québec, en 1991, d'une grande partie des pouvoirs de sélection des immigrants par le gouvernement fédéral. À l'extérieur du Québec, jusqu'à l'an 2000, on s'intéressait peu à la façon dont l'immigration pourrait diminuer le poids des francophones en situation minoritaire. Depuis, le gouvernement fédéral a augmenté considérablement le financement pour aider les francophones de langue officielle en situation minoritaire à attirer des migrants francophones dans leurs communautés afin de soutenir leur vitalité, de sorte que les nouveaux arrivants puissent être considérés comme une source potentielle de croissance pour les communautés vulnérables sur

le plan démographique.

Cependant, dans le reste du Canada, le pourcentage d'immigrants établis et récents de plus de 15 ans qui déclarent connaître le français et l'anglais est inférieur à la proportion globale des personnes qui connaissent les deux langues officielles. Tel qu'observé ci-dessous, ce n'est pas le cas au Québec où, à l'exception de la cohorte la plus récente (arrivés entre 2011 et 2014), le pourcentage de personnes ayant déclaré connaître le français et l'anglais est supérieur à celui de la population totale de la province.

TABEAU 2 : POURCENTAGE DE PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 15 ANS AYANT UNE CONNAISSANCE DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS AU CANADA, AU QUÉBEC ET DANS LE RESTE DU CANADA POUR LES NON-IMMIGRANTS, LES IMMIGRANTS, SELON LE MOMENT DE LEUR ARRIVÉE

Pourcentage bilingue anglais-français (recensement 2016)	Canada	Québec	Reste du Canada
Total	18,9	49,5	9,7
Non-immigrants	21,4	49,1	11,5
Immigrants	11,9	51,6	5,3
Avant 1981	11,5	52,7	5,8
1981 à 1990	11,7	52,5	5,1
1991 à 2000	11,0	53,0	5,0
2001 à 2010	13,4	53,1	5,9
2001 à 2005	13,4	55,1	6,1
2006 à 2010	13,3	51,4	5,6
2011 à 2014	12,1	46,9	4,6

SOURCE : RECENSEMENT DU CANADA, 2016

CONCLUSION : LE MEILLEUR DES MONDES DES LANGUES OFFICIELLES

Les messages publics sur la promotion du bilinguisme et l'appui aux minorités de langue officielle du Canada ont été trop timides. Nos lois et notre discours public tendent à encourager l'acquisition d'une langue seconde et à rappeler aux citoyens la nécessité d'appuyer les minorités de langue officielle. Cependant, de nombreux Canadiens semblent ignorer que la dualité linguistique est fondamentale et essentielle à une variété d'autres programmes et politiques (c.-à-d. le multiculturalisme canadien). L'appui aux minorités de langue officielle est plus qu'un simple besoin, c'est une responsabilité de la part des Canadiens. Il est nécessaire de mieux faire connaître la *Loi sur les langues officielles* aux Canadiens et aux Canadiennes et de rappeler à la population que le pays a la responsabilité constitutionnelle de soutenir ses minorités de langue officielle. Sans un rappel constant, nous risquons de permettre aux politiciens et à d'autres de sous-estimer l'importance du français au Canada.

Je suis fier et privilégié d'appartenir à la communauté des bilingues, avec mon épouse et mes quatre enfants, une communauté qui ajoute continuellement de nouveaux membres à ses rangs. Malgré les défis que pose l'augmentation du nombre de bilingues au Canada (nous formons une sorte de communauté), cela doit demeurer un objectif clé du gouvernement du Canada, et des mesures positives/importantes doivent être prises à cet égard.

L'ÉVOLUTION DE LA TERMINOLOGIE DE LA LANGUE FRANÇAISE DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION DEPUIS LA CONFÉDÉRATION JUSQU'À NOS JOURS

RICHARD SLEVINSKY

Richard Slevinsky est directeur de Canadian Parents for French (CPF) au Conseil national. Il a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la gouvernance francophone dans le sud de l'Alberta.

Le présent document vise à fournir au lecteur une première compréhension de l'évolution au fil du temps de la terminologie de la langue française dans le domaine de l'éducation. Cet essai retrace l'origine de la compréhension des termes utilisés dans le domaine de l'éducation, un domaine de responsabilité qui relève en grande partie des provinces.

Commençons par reconnaître qu'avant l'arrivée des Européens dans ce pays, les Premières nations et les Inuits étaient présents et jouissaient de sociétés riches et complexes, chacune ayant sa langue et sa culture propres. Le contact entre ces deux mondes existants s'est d'abord produit dans ce que nous connaissons aujourd'hui comme l'Est du Canada, où les deux principales communautés de colons européens étaient d'origine française et britannique. Après de nombreux conflits et les changements de gouvernance et de législation qui en ont résulté, ces deux peuples coloniaux se sont réunis

dans l'Acte d'Union en 1841. Le but de la législation était d'unir ces deux groupes en une seule économie et de réprimer les troubles entre les Français et les Britanniques/Anglais. Il est à noter qu'à l'époque, la plupart des francophones étaient catholiques romains alors que les anglophones étaient majoritairement protestants. La *Loi* sur l'Union a effectivement laissé l'éducation à la responsabilité des deux entités distinctes qui composaient le nouveau Canada uni. Anticipant les défis à venir, les protestants anglophones ont toutefois obtenu le droit d'établir leurs propres écoles séparées au Bas-Canada et au Québec, et ce privilège a également été accordé aux catholiques romains francophones du Haut-Canada-Ontario. Il est intéressant de constater que l'enseignement du français et de l'anglais au Canada a vraiment commencé pour des raisons confessionnelles et non linguistiques.

La notion d'écoles séparées introduite dans l'Acte

d'Union de 1841 est demeurée en place et est devenue partie intégrante de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (AANB) de 1867, plus précisément l'article 93. Les deux groupes religieux dominants étaient très impliqués dans les systèmes d'éducation respectifs et, par conséquent, le droit d'être éduqué dans une école catholique romaine ou protestante est devenu partie intégrante des droits vernaculaires des Canadiens. Cette question est demeurée relativement incontestée jusqu'à la Question des écoles du Manitoba (1890). Le changement démographique qui s'est produit dans la population du Manitoba en raison d'un afflux d'immigrants a vu le nombre de francophones diminuer proportionnellement à l'ensemble de la population et, par conséquent, perdre le pouvoir politique. Il en a résulté une sécularisation générale du système scolaire financé par les fonds publics et l'émergence d'écoles clandestines de langue française. Ces écoles de langue française ont continué de fonctionner et ont finalement servi de base à la création de la Division scolaire franco-manitobaine. En Ontario, en Alberta et en Saskatchewan, cependant, des écoles séparées confessionnelles continuent d'exister et de fonctionner aujourd'hui, même si nous avons vu l'établissement d'administrations scolaires francophones de langue française en situation minoritaire.

La société québécoise, pour sa part, continue d'évoluer sous l'influence du clergé catholique romain. Les valeurs fondamentales de la société québécoise étaient ancrées dans la religion, la famille et l'agriculture, et cela s'est poursuivi sous ce que l'on appelle aujourd'hui les années Duplessis, de 1936 à 1959. Pendant ce temps, l'économie industrielle du Québec était dominée par les anglophones, mais le clergé catholique romain a maintenu une puissante influence sur la population de la province. Dans

les années 1950, le Québec avait l'un des taux de fécondité les plus élevés au monde ; huit enfants par femme fertile et en 1967, le Québec comptait environ un tiers de la population canadienne.

Avec le décès de Maurice Duplessis en 1959, la politique québécoise connaît un changement. Jean Lesage, premier ministre libéral, a mené la province dans un virage majeur, éloignant la prédominance de l'Église catholique romaine vers une société où la langue et la culture françaises occupent une place centrale. C'est aussi à cette époque que la société a commencé à remettre en question les valeurs traditionnelles de la famille nombreuse, le rôle des femmes, le rôle de l'Église, la domination de l'économie par la minorité anglophone, etc. C'est la période dite de la Révolution tranquille. Durant cette période, on assiste aussi aux débuts et à la montée du séparatisme québécois. Sur la scène nationale, nous avons préparé l'Expo 67 et vu les travaux de la Commission du bilinguisme et du biculturalisme (B&B), aussi appelée Commission Laurendeau-Dunton. Cette commission a été chargée de trois grands champs d'enquête : l'étendue du bilinguisme au gouvernement fédéral, le rôle des organismes publics et privés dans la promotion de meilleures relations culturelles et les possibilités pour les Canadiens de devenir bilingues : français et anglais. Le principe directeur de la Commission était que le français et l'anglais pouvaient être utilisés comme langues de communication dans les institutions fédérales ayant une incidence sur la vie des membres des communautés respectives.

Une partie du travail de la Commission du B&B a intrigué un groupe de parents à l'école primaire Margaret Pendlebury de Saint-Lambert, au Québec. En 1965-1966, ces parents ont travaillé avec l'ad-

ministration scolaire pour mettre sur pied un programme d'immersion française. Ce programme, qui s'est avéré très efficace, a permis aux élèves de prendre un bain de langue française. Les chercheurs, les éducateurs et les parents se sont vite rendu compte que ce programme permettait aux Canadiens de devenir bilingues. Le gouvernement fédéral s'est également montré très intéressé par ce programme et a voulu contribuer des fonds pour encourager la croissance du programme.

Le Canada a également vu l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en février 1969 et l'établissement de ce que nous connaissons aujourd'hui sous le nom de Programme des langues officielles dans l'enseignement (PLOE), dont l'ampleur et la portée ne cessent de croître. Comme ces programmes fédéraux ciblaient les programmes d'éducation de base relevant des provinces et des territoires, les fonds ont été acheminés par l'entremise du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC). L'un des rôles du CMEC est de protéger la compétence provinciale/territoriale en matière d'éducation contre l'ingérence fédérale; cependant, les programmes de français et d'anglais langue seconde étaient considérés comme des moyens essentiels pour les Canadiens de devenir bilingues.

Comme on pouvait s'y attendre, toutes les administrations scolaires du Canada n'étaient pas prêtes à accepter le nouveau phénomène des programmes de français langue seconde améliorés; immersion française, programmes bilingues, programmes de français étendu, etc. Dans ce contexte, Keith Spicer, alors commissaire aux langues officielles, a réuni un groupe de parents aux opinions similaires qui éprouvaient des difficultés avec leur administration scolaire locale dans leur désir d'offrir un pro-

gramme d'immersion française à leurs enfants. Ces parents se sont rapidement organisés et, en mars 1977, Canadian Parents for French (CPF) a été créé. Cet organisme s'est épanoui et représente aujourd'hui un réseau de plus de 25000 bénévoles qui travaillent au niveau national, régional et sectoriel pour promouvoir le bilinguisme en favorisant et en créant des occasions pour les jeunes d'apprendre et d'utiliser le français.

Au Québec, les attitudes ont évolué rapidement et en une génération, le mouvement souverainiste a amené à l'électorat provincial, en mai 1980, le référendum pour la souveraineté-association. Le camp du « non » a remporté ce référendum à une faible majorité. Deux ans plus tard, en 1982, le Canada a adopté la Charte des droits et libertés. Il s'agissait en fait d'une modification à la Constitution qui comprenait l'article 23, Droits linguistiques des minorités. Il est intéressant de noter ici que si les parents francophones étaient extrêmement satisfaits des progrès de la programmation en français partout au pays, ils ont commencé à constater que ces programmes, y compris l'immersion française, ne répondaient pas aux besoins de leurs enfants. Un cas qui a débuté en Alberta a vu un groupe de parents travailler à l'établissement d'une école francophone. Cette affaire a finalement été portée devant la Cour suprême et est connue sous le nom de jugement Mahé ou jugement Dickson de mars 1990. Ce jugement accorde aux minorités linguistiques (francophones et anglophones) le droit à la gouvernance, entre autres gains. Par conséquent, les provinces ont dû établir des structures de gouvernance dans leurs systèmes d'éducation. La Colombie-Britannique, le Manitoba, Terre-Neuve et d'autres ont créé des administrations scolaires francophones distinctes dans chacun de leurs ter-

ritoires. La création de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) en est un exemple. En Alberta et en Ontario, par exemple, où les administrations scolaires séparées existent toujours, l'arrêt Mahé a vu la création du système des écoles quadripartites: un public anglophone, un public anglophone séparé, un public francophone et une administration scolaire francophone séparée.

L'établissement d'écoles de langue minoritaire a vu la bifurcation de la programmation de langue française, ce qui a permis de clarifier la distinction entre les programmes de français langue première et de français langue seconde. Ces programmes ont joué et continuent de jouer un rôle déterminant dans la construction de l'identité linguistique des élèves. Un exemple de la différence apparaît dans le choix des pronoms. Dans un programme de français langue première, les élèves sont exposés aux pronoms à la première personne *Je* et *nous*, *mon* et *notre*, etc. Par exemple, «Je suis francophone et mon héros est Jacques Villeneuve». Ou encore, «nous sommes francophones et nos artistes sont...». Dans un programme de français langue seconde, on verrait «ce sont des francophones et leurs artistes sont...». Le programme de français langue première renforce l'appartenance à ce groupe sociolinguistique alors que le programme de français langue seconde maintient l'appartenance des élèves à leur groupe sociolinguistique d'origine. L'immersion française et les autres programmes de français langue seconde ne font pas de leurs élèves des francophones.

Cela fait 50 ans que nous sommes officiellement devenus un pays bilingue avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Au cours des 50 dernières années, nous avons beaucoup gagné en termes de droits linguistiques, de services en français et en

anglais, de possibilités pour les Canadiens d'apprendre et d'utiliser le français et l'anglais partout au Canada; on assiste même à un « rapprochement » – où les diplômés des programmes de français langue seconde et ceux des programmes francophones partagent les mêmes espaces, les mêmes événements, etc. Nous célébrons ces réalisations en 2019 et nous attendons avec impatience de voir d'autres développements au cours des 50 prochaines années alors que nous poursuivrons la mise en œuvre de la *Loi sur les langues officielles*, une mesure législative fondamentale pour le Canada.

PRIS DANS UNE BOUCLE TEMPORELLE : 50 ANS DE DÉFIS RÉPÉTÉS POUR LES LANGUES OFFICIELLES DANS L'ENSEIGNEMENT

MATTHEW HAYDAY

Matthew Hayday est professeur au département d'histoire de l'Université de Guelph et corédacteur en chef de la *Canadian Historical Review*.

En tant qu'historien de la politique linguistique canadienne, j'aurais pu m'attendre à ce que l'année 2019 soit l'occasion de réfléchir aux changements spectaculaires qui se sont produits dans le secteur de l'éducation depuis l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969. D'une certaine manière, les changements ont été profonds et dramatiques. Partout au Canada, l'offre d'apprentissage du français langue seconde s'est rapidement développée. L'immersion française est devenue une option très populaire auprès des parents anglophones qui voulaient que leurs enfants deviennent parfaitement bilingues. La combinaison de programmes de financement fédéraux et l'avènement des droits garantis par la *Charte* ont radicalement transformé l'accès à l'éducation dans la langue officielle de la minorité, particulièrement pour les communautés francophones. Au Québec, le bilinguisme a considé-

ablement augmenté chez les jeunes francophones et anglophones. Pourtant, je suis encore plus frappé de constater à quel point les défis et les batailles des dernières décennies ne cessent de refaire surface et doivent être combattus à nouveau. Le Canada, en tant que société, tire-t-il des leçons des expériences passées en matière de langues officielles dans l'enseignement ?

Les défis des années 2020 ne devraient pas être les mêmes que ceux des années 1970 et 1980. Le fait que ce soit le cas donne à penser qu'il existe des problèmes importants, permanents et structurels dans la façon dont le Canada fait face aux défis de l'apprentissage de la seconde langue officielle et de l'enseignement dans la langue officielle de la minorité. Je me concentre ici sur les secteurs que je connais le mieux grâce à mes propres recherches

– les ententes fédérales-provinciales en matière d'enseignement des langues officielles et les efforts de promotion du bilinguisme – mais il est évident que le thème général « plus ça change, plus c'est la même chose » est omniprésent dans le secteur.

À la fin juin 2019, la ministre fédérale responsable des langues officielles, Mélanie Joly, a annoncé une augmentation de 15 millions de dollars par année pour appuyer l'enseignement dans les langues officielles minoritaires. Cette somme, qui s'ajoute aux fonds déjà annoncés dans le cadre du Plan d'action pour les langues officielles de 2018, sera assujettie à des conditions exigeant une transparence provinciale accrue quant à l'utilisation de ces fonds. Les conditions proposées sont une réponse aux allégations selon lesquelles le financement fédéral des langues officielles dans l'enseignement était consacré à des programmes autres que ceux auxquels il était destiné¹. Pour ceux qui connaissent la longue histoire de ces programmes, le sentiment de déjà-vu était écrasant. Il y a également eu une prise de conscience du fait que ce dossier n'a pas été à la hauteur des espoirs des années 1970.

L'annonce de Joly est le dernier élément d'une saga qui remonte à la signature de la première entente fédérale-provinciale sur le bilinguisme en éducation, en 1970. Cette entente découle de la recommandation de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme voulant que le gouvernement fédéral contribue à défrayer les coûts additionnels de l'éducation pour les communautés minoritaires de langue officielle. Les négociations subséquentes ont élargi ce programme à l'enseignement des langues secondes, ce qui, entre

autres choses, aiderait à atteindre l'objectif fédéral d'accroître la main-d'œuvre bilingue du Canada dans l'avenir. L'entente sur l'appui fédéral aux programmes provinciaux d'enseignement des langues a été renouvelée et adaptée à plusieurs reprises au cours des cinq dernières décennies.

Il est frappant de constater que la responsabilité provinciale à l'égard de l'utilisation des fonds fédéraux demeure un tel épouvantail. C'est toujours ainsi. Dans les années 1970, des allégations semblables tournoyaient autour de l'utilisation de fonds fédéraux pour payer des « ballons de basket-ball bilingues » ou du détournement de fonds destinés aux minorités francophones vers des programmes de FLS pour enfants anglophones. À l'époque, comme aujourd'hui, les provinces défendent avec ferveur leur compétence constitutionnelle en matière d'éducation, résistant à l'extension de la surveillance fédérale sur la façon dont elles dépensent ces fonds. Le gouvernement fédéral continue d'essayer d'utiliser sa modeste contribution de fonds pour encourager les provinces à créer et à élargir des programmes dans les langues officielles – ce qu'elles ont fait, à leur crédit, à des degrés divers – mais avec peu d'influence sur les modalités d'exécution.

Ce qui est plus important à retenir ici, c'est le fait que ce programme existe toujours. Il est consternant de constater que celui-ci soit encore nécessaire. Lorsque la première entente a été conclue en 1970, les fonctionnaires fédéraux pensaient que leur appui à l'enseignement de la langue seconde serait nécessaire pendant environ cinq ans, et pendant environ dix à quinze ans pour l'enseignement dans la langue de la minorité. On tenait pour acquis

1 <https://onfr.tfo.org/le-federal-promet-plus-dargent-pour-les-ecoles-francophones-minoritaires/>

que suite à ces délais, les provinces assumeraient pleinement la responsabilité de ces secteurs². Si ces délais avaient été respectés, le rôle du gouvernement fédéral aurait pris fin en 1985! De toute évidence, les gouvernements provinciaux continuent de considérer les langues officielles dans l'enseignement comme un « supplément » qu'Ottawa doit payer. La vitalité de ces programmes continue de dépendre de la volonté du gouvernement fédéral d'être généreux avec son financement – une générosité qui a connu des hauts et des bas depuis la fin des années 1970 – avec les compressions effectuées par les gouvernements tant libéraux que conservateurs.

La situation de l'enseignement de la langue seconde, particulièrement en ce qui concerne l'immersion en français, est encore plus prise dans une boucle temporelle. On pourrait facilement créer une série d'éditoriaux et de reportages satiriques de style Beaverton pour remplacer la série annuelle d'articles de journaux publiés chaque année dans les principaux médias canadiens sur les mérites pédagogiques de l'immersion. Les débats qui remontent aux années 1970 et 1980 – dont la plupart ont été réglés depuis longtemps dans la littérature universitaire – sont rejoués annuellement dans la sphère publique.

L'immersion française s'est avérée très populaire depuis les premiers programmes expérimentaux en Ontario et au Québec dans les années 1960. Des centaines de milliers d'enfants canadiens sont inscrits à ces programmes partout au pays. Pourtant,

l'immersion en français continue d'être inexistante dans plusieurs provinces et territoires. Là où on l'offre, le programme est souvent assujéti à des plafonds et la demande dépasse de loin la capacité. Des histoires de files d'attente et de loteries – qui apparaissaient régulièrement dans les journaux à travers le pays au début des années 1980 – continuent de paraître aujourd'hui³. Ce manque de capacité alimente à son tour le flot incessant d'allégations erronées affirmant que le programme lui-même est élitiste, parce que pas tous les enfants canadiens peuvent y avoir accès. En réalité, cette situation est créée par les gouvernements et les conseils scolaires qui refusent de financer ces programmes pour répondre à la demande des parents.

Les attentes en matière d'immersion sont un autre problème de longue date. Bien qu'il soit clair depuis les années 1980 que l'élève moyen en immersion française obtiendra son diplôme avec des compétences et une aisance en français bien supérieures à celles de l'apprenant régulier en français langue seconde, on ne peut pas s'attendre à ce que cet élève maîtrise la langue aussi bien qu'un natif. Les partisans du programme ont tenté d'atténuer cette attente, soulignant que l'immersion fournira une base solide pour l'éducation postsecondaire en français qui peut assurer un polissage final. Mais le programme continue de faire l'objet d'appels à son abolition parce qu'il a « échoué » à offrir à ces diplômés le niveau d'aisance d'un Pierre Trudeau et des compétences grammaticales et linguistiques parfaites – des compétences qu'il faut le souligner,

2 Matthew Hayday, *Bilingue aujourd'hui, uni demain : Les langues officielles dans l'enseignement et le fédéralisme canadien*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2005, 57.

3 Sur les luttes autour de l'immersion française et du FLS, voir Matthew Hayday, *So They Want Us to Learn French : Promoting and Opposing Bilingualism in English-speaking Canada* (Vancouver : UBC Press, 2015).

ne sont pas atteintes par la plupart de nos élèves à la fin de leurs études secondaires même dans leur langue maternelle.

Le thème de l'élitisme est abordé sous un angle différent en raison d'une pratique anecdotique répandue selon laquelle des enfants ayant des difficultés d'apprentissage sont transférés du programme d'immersion française au programme d'anglais. Cela se produit malgré des décennies de recherche qui a démontré que pour la plupart des difficultés d'apprentissage, les enfants peuvent tout aussi bien réussir en immersion française s'ils reçoivent le même soutien. Le vrai problème, c'est que de nombreuses provinces n'offrent pas ces mesures de soutien aux élèves en immersion. Pour être juste, l'ensemble du système d'éducation de la plupart des provinces manque de fonds et de ressources – une situation qui s'aggrave, au lieu de s'améliorer, dans bien des cas. L'attitude décrite ci-haut contribue toutefois à rendre l'immersion vulnérable aux coupures – les programmes d'immersion en français et les programmes linguistiques en général semblent être les plus faciles à couper. Bien que les données des sondages suggèrent que les Canadiens demeurent engagés – en principe – envers le bilinguisme, cet appui est précaire et très vulnérable lorsque des pressions économiques se font sentir.

Le Canada connaît même une renaissance des groupes militants anti-bilinguisme. Bien qu'ils ne représentent pas une grande partie de la population, ce sont des successeurs de la Single Canada League, de l'Alliance pour la préservation de l'anglais au Canada ou du Confederation of Regions Party. Tout en prenant soin de prétendre qu'ils n'ont « rien contre » la langue française ou les francophones en soi, ils mobilisent les mêmes arguments anti-

bilinguismes qu'il y a une génération : que le Canada ne peut « se permettre » les coûts du bilinguisme ; que le bilinguisme officiel désavantage ceux dont la langue maternelle est l'anglais ; que l'anglais est la langue mondiale à apprendre ; que l'immersion française permet à une élite de la classe moyenne de bénéficier d'une éducation privée financée par la trésorerie publique. Tout cela va à l'encontre de la preuve que le bilinguisme et le multilinguisme sont des atouts pour la compétitivité mondiale, que les employeurs valorisent les compétences linguistiques au sein de leur effectif et que le nombre de francophones continue d'augmenter au pays et que la plupart d'entre eux ne sont pas bilingues. Même s'ils représentent un petit élément marginal, les groupes anti-bilinguisme attirent une part disproportionnée de l'attention des médias et, par extension, de l'énergie de ceux qui tentent de défendre les acquis durement gagnés au cours du dernier demi-siècle.

Le Canada peut-il sortir de ces schémas ? Les Canadiens parviendront-ils à faire en sorte que les programmes de langues officielles soient considérés comme un élément central du système d'éducation, plutôt que comme un luxe pour une petite minorité de la population ? Si ce n'est pas le cas, les gains très réels qui ont été réalisés au cours des cinquante dernières années pourraient bien s'avérer vulnérables.

EXPLORER LE PAYSAGE BILINGUE DU CANADA¹

FRED GENESEE

Fred Genesee est professeur de psychologie à l'Université McGill. Il est spécialisé dans l'acquisition d'une langue seconde et la recherche sur le bilinguisme.

Sur le plan international, la mention du Canada évoque souvent des associations avec des conditions météorologiques extrêmes et des paysages étendus. Mais le Canada pourrait également être défini en fonction de ses langues. C'est un pays qui a la chance d'avoir de multiples langues... les langues des peuples autochtones, les langues des immigrants et des réfugiés et, bien sûr, les langues officielles... l'anglais et le français. En plus de sa politique sur le multiculturalisme, la reconnaissance du français et de l'anglais comme langues officielles par le Canada a créé des espaces où les autres langues et groupes linguistiques du Canada peuvent être appréciés et prospérer. L'importance de la langue dans le paysage national est encore plus évidente dans la communauté scientifique. Aucun autre pays au monde n'a sans doute fait preuve d'un tel enthousiasme pour la recherche sur la langue

et, en particulier, sur le bilinguisme. Au début du siècle dernier, tant dans la communauté scientifique que dans la communauté en général, le bilinguisme individuel et sociétal était souvent décrit comme un fardeau – intellectuel, social, éducatif et personnel. Ce point de vue n'est plus défendable en grande partie à cause du travail des chercheurs canadiens dont les travaux au cours des 50 dernières années ont mené à une attitude plus positive envers le bilinguisme... une attitude qui considère le bilinguisme et le multilinguisme comme normaux, naturels et souhaitables, et comme tous les phénomènes humains, complexes et ne demandant qu'à être explorés et compris. Ce changement de paradigme a eu des répercussions partout dans le monde. Il est impossible, dans un essai aussi court, d'attribuer le mérite à tous les chercheurs canadiens qui ont joué un rôle dans ce changement, mais en

1 J'aimerais remercier Naomi Holobow pour ses commentaires perspicaces et utiles sur une version antérieure de cet essai.

voici quelques points saillants.

Le début de ce changement remonte à la recherche d'Elizabeth Peal, étudiante diplômée, et de son mentor Wallace Lambert de l'Université McGill en 1962. Leur étude a suivi des décennies de recherche qui prétendait que les bilingues n'étaient pas à la hauteur de leurs pairs unilingues pour ce qui est des tests d'intelligence, d'aptitudes scolaires et de souplesse cognitive.

La recherche de Peal et Lambert a corrigé les lacunes de ces premières recherches – les participants bilingues à ces études étaient souvent issus de milieux socio-économiques défavorisés et ont été testés dans leur langue seconde même s'ils ne maîtrisaient pas encore pleinement cette langue. En tenant compte de ces faiblesses, Peal et Lambert ont montré que les adolescents bilingues français-anglais de Montréal réussissaient mieux que leurs pairs monolingues à divers « tests d'intelligence verbale et non verbale ». Des analyses statistiques minutieuses de la performance des groupes ont indiqué que, comparativement à leurs pairs unilingues, les bilingues avaient un ensemble plus diversifié de capacités mentales et qu'ils étaient en mesure de les utiliser de façon plus souple lors de la résolution de problèmes. Cette étude a établi de nouvelles normes sur la façon dont la recherche sur les bilingues devait être menée, soulignant l'importance de tenir compte de la myriade de facteurs qui différencient les bilingues les uns des autres et des monolingues.

S'appuyant sur cette recherche, Jim Cummins (Université de Toronto) et Ellen Bialystok (Université de York) ont exploré les dimensions cognitives du bilinguisme dans de nouvelles directions. Leur

recherche a confirmé les résultats positifs de Peal et Lambert et, en même temps, a fourni une vision plus nuancée des conséquences du bilinguisme. Le travail de Cummins était important parce qu'il soulignait que les bilingues ne sont pas tous les mêmes et que les conséquences cognitives d'être bilingue dépendent probablement du niveau de compétence dans les deux langues. Il a soutenu, et les recherches subséquentes l'appuient, que pour bénéficier de tous les avantages cognitifs, les personnes bilingues doivent être très compétentes... avoir à peine commencé à maîtriser une langue supplémentaire n'est probablement pas suffisant. Les travaux de Bialystok nous ont permis de mieux comprendre les mécanismes neurocognitifs qui expliquent « l'avantage bilingue » rapporté par les autres.

Bialystok a soutenu que l'acquisition et l'utilisation de deux langues exigent une utilisation étendue des fonctions exécutives du cerveau, ce qui améliore les ressources cognitives du cerveau. Les fonctions exécutives sont des fonctions cognitives innées qui sont responsables de la concentration, du déplacement et de l'inhibition de l'attention pendant la résolution de problèmes et autres tâches cognitives. L'utilisation accrue de ces habiletés cognitives lors de l'apprentissage ou de l'utilisation de deux langues améliore le fonctionnement des cadres en général, de sorte que « l'avantage bilingue » est évident lorsque les personnes participent à diverses activités cognitives, et non seulement à des activités liées au langage. Il y a même des preuves d'un avantage cognitif plus tard dans la vie qui protège les bilingues plus âgés des effets du déclin cognitif qui s'installe avec l'âge.

Une autre contribution précoce et remarquable à la recherche sur le bilinguisme au Canada a été apportée

dans le domaine de l'éducation, encore une fois sous la direction de Wallace Lambert et de son collègue Richard (Dick) Tucker (maintenant à la Carnegie Mellon University). Au milieu des années 1960, le Canada était en plein débat sur le bilinguisme et la question nationale. Plus près de chez nous, la communauté de Saint-Lambert, à l'extérieur de Montréal, étudiait la meilleure façon d'éduquer les enfants anglophones afin qu'ils puissent s'intégrer au Québec francophone. En consultation avec les membres de la communauté, M. Lambert et son collègue Wilder Penfield, de l'Institut neurologique de Montréal de l'Université McGill, ont lancé le programme d'immersion précoce totale en français de Saint-Lambert. Cette approche révolutionnaire de promotion du bilinguisme à l'école prônait l'enseignement exclusif en français aux élèves anglophones de parties importantes du curriculum. Par la suite, Lambert et Tucker ont fait des années de recherche pour évaluer l'efficacité de ce programme.

La recherche sur l'immersion a été poursuivie par le présent auteur (Fred Genesee, Université McGill) à Montréal ainsi que par des chercheurs de l'Université de Toronto (Merrill Swain, Sharon Lipkin, Birgit Harley), de l'Université Simon Fraser à Vancouver (Stan Shapson, Elaine Day) et du Collège Saint-Jean à Edmonton (Steve Carey) et d'autres. Les évaluations de ces chercheurs ont systématiquement montré que l'utilisation d'une langue seconde pour enseigner le programme scolaire aux locuteurs d'une langue majoritaire était non seulement aussi efficace que l'enseignement monolingue régulier pour promouvoir le développement scolaire et le développement de la langue maternelle, mais qu'elle permettait aussi d'acquérir des compétences nettement supérieures dans la langue seconde. La diffusion de ces résultats dans

les médias scientifiques et populaires a suscité un intérêt mondial pour le « modèle canadien d'éducation bilingue » qui se poursuit encore aujourd'hui. La recherche sur l'enseignement et l'apprentissage des langues secondes et de l'immersion en général se poursuit. Par exemple, les recherches de Roy Lyster et Susan Ballinger de l'Université McGill dans les classes d'immersion, ainsi que les recherches approfondies de leurs collègues Nina Spada (Université de Toronto) et Patsy Lightbown (Concordia) dans les classes de langue seconde ont permis d'améliorer la façon dont les enseignants conçoivent et appliquent l'enseignement aux jeunes élèves dans les classes d'immersion et les classes traditionnelles de langue seconde. Ce travail a pris une importance internationale alors que les parents, les éducateurs et les décideurs du monde entier cherchent des alternatives éducatives qui prépareront les élèves à vivre et à travailler dans un monde de plus en plus interconnecté et globalisé où la diversité linguistique et culturelle est la nouvelle norme.

Les chercheurs ont récemment manifesté leur intérêt pour les plus jeunes apprenants de langues, c'est-à-dire les enfants âgés de cinq ans et moins. Encore une fois, les chercheurs canadiens ont été à l'avant-garde dans la compréhension des enfants d'âge préscolaire bilingues. Mes propres recherches à l'Université McGill ont été parmi les premières à explorer en profondeur comment les enfants qui grandissent dans des familles où ils sont exposés à deux langues accomplissent la tâche difficile d'apprendre deux langues en même temps. Étonnamment, bien que de nombreux enfants du monde entier grandissent dans deux ou plusieurs langues, ces apprenants étaient jusqu'à récemment largement négligés par la communauté des chercheurs. Auparavant, on craignait largement

que l'acquisition du langage bilingue pendant les années préscolaires dépasse les capacités neurocognitives normales du jeune enfant en développement. On décourageait les parents d'élever leurs enfants dans les deux langues officielles en présumant que cela nuirait à leur développement linguistique, surtout s'ils parlaient une langue minoritaire.

Toutefois, les résultats de mes propres recherches et de celles de mes étudiants diplômés (Elena Nicoladis, maintenant à l'Université d'Edmonton; Johanne Paradis, maintenant à l'Université d'Edmonton; et Liane Comeau) et de mes collègues ailleurs au Canada (comme Janet Werker, Université de la Colombie-Britannique; Linda Polka et Elin Thordardottir, Université McGill), et dans le monde, ont montré qu'apprendre deux langues à la naissance est aussi naturel qu'en apprendre une. Dans des environnements d'apprentissage adéquats, les personnes bilingues peuvent acquérir simultanément des compétences dans deux langues égales à celles des monolingues. Mais, comme l'a si bien dit François Grosjean, « les bilingues ne sont pas deux individus monolingues en un ». Les chercheurs canadiens découvrent des différences intrigantes entre les apprenants bilingues et monolingues qui révèlent la remarquable souplesse neuro-cognitive que les nouveau-nés et les nourrissons apportent à l'apprentissage de deux langues.

Toutes ces constatations, et bien d'autres encore, s'inscrivent dans la tendance à considérer le bilinguisme comme étant aussi normal et typique que le monolinguisme – chacun avec ses propres caractéristiques, résultats et défis. Ainsi, la prochaine fois que quelqu'un abordera le sujet du vaste pay-

sage canadien, avec ses vastes perspectives et ses régimes climatiques extrêmes, vous voudrez peut-être inclure la diversité linguistique dans votre discussion.

LE MÉLANGE DES LANGUES, ÇA BRASSE ! : LA CONFRONTATION ENTRE LA SCIENCE ET L'OPINION PUBLIQUE

SHANA POPLACK, NATHALIE DION, SUZANNE ROBILLARD ET BASILE ROUSSEL

Shana Poplack est professeure éminente, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en linguistique et directrice fondatrice du Laboratoire de sociolinguistique à l'Université d'Ottawa. Ses recherches appliquent les théories et les méthodes ressortant de l'étude scientifique du parler de tous les jours à une variété de langues et de phénomènes linguistiques liés au contact, au changement, et aux idéologies linguistiques.

Nathalie Dion est coordonnatrice de la recherche du Laboratoire de sociolinguistique de l'Université d'Ottawa où elle collabore à de nombreux projets axés sur la variation et le changement linguistiques, notamment en contexte bilingue et minoritaire.

Suzanne Robillard est doctorante et chercheuse au Laboratoire de sociolinguistique de l'Université d'Ottawa. Elle se spécialise dans l'étude des phénomènes liés au contact des langues et au français minoritaire parlé en Colombie Britannique et ailleurs au Canada. Elle anime régulièrement des ateliers qui se penchent sur l'insécurité linguistique et la confiance langagière dans les communautés francophones minoritaires.

Basile Roussel est doctorant au département de linguistique et est membre actif du Laboratoire de sociolinguistique de l'Université d'Ottawa. Ses intérêts de recherche portent sur la variation et le changement linguistiques en français acadien, le bilinguisme et le contact des langues, et les idéologies linguistiques.

INTRODUCTION

La *Loi sur les langues officielles* du Canada accorde un statut égal au français et à l'anglais au niveau fédéral. Mais la répartition de ces langues sur le terrain est tout sauf égale, que ce soit en termes du

nombre de locuteurs, des situations jugées appropriées à leur usage et surtout, de leur prestige relatif. Dans l'opinion publique, le français parlé ici est souvent jugé inférieur à une norme hypothétique imaginée, même par ses propres locuteurs natifs. On pense aussi qu'il est en train de reculer, au

point où plusieurs pensent qu'il est en voie de disparition. Pour les francophones, l'un des principaux agresseurs est le contact avec l'anglais, dont la tête d'affiche est l'emprunt lexical, tel qu'illustré dans les phrases (1) et (2). D'où les redoutables *anglicismes* dont on dit souvent qu'ils conduisent à la détérioration, voire à la mort, de la langue emprunteuse. Les anglophones minoritaires craignent le même sort à cause des *gallicismes* qui, selon eux, envahissent leur anglais, comme dans la phrase (3). Plutôt que de célébrer les avantages culturels et cognitifs que confère le bilinguisme, de nombreux Canadiens craignent que le contact entre nos deux langues officielles n'ait une incidence sur leur « qualité », et même sur leur survie.

1. *On lavait les planchers à la main, tu sais, puis après ça on polishait (polissait) avec notre fessier.* (OH.041.1598)¹

2. *À côté, il y a un autre gros building highrise (gratte-ciel).* (OH.029.153)

3. *And he washed windows and he drove calèches.* (QEC.006.169) (Et il lavait les vitres et conduisait des calèches).

En tant que *sociolinguistes*, notre mandat est d'étudier la langue telle qu'elle est réellement utilisée dans son contexte social. Nos recherches s'inspirent donc souvent de la façon dont la société aborde les questions linguistiques. Ainsi, le Laboratoire de sociolinguistique de l'Université d'Ottawa (www.sociolinguistique.uottawa.ca/laboratoire.html) s'est surtout concentré à tester les effets du bilinguisme

sur les langues en contact. Nous avons accumulé d'énormes ensembles de données sur l'usage spontané et nous avons développé des méthodes de pointe pour les étudier scientifiquement. Au fil des années, notre équipe a analysé plus de cinq millions de mots prononcés par 323 francophones minoritaires et majoritaires nés entre 1846 et 1994 ; 2,5 millions de mots d'anglophones québécois qui ont acquis l'anglais avant et après l'adoption de la loi 101 ; et d'innombrables autres combinaisons bilingues issues de plus de douze autres paires de langues, telles que le wolof et le français, le tamoul et l'anglais, et l'arabe et le français, entre autres. Au total, nous avons enquêté sur plus de 40 000 cas de « mélange » de langues. Ces efforts ont effectivement apporté des réponses à nos questions, mais elles n'étaient pas celles auxquelles on s'attendait.

Par exemple, l'inspection systématique de notre corpus de français parlé dans la région de la capitale nationale a révélé plus de 20 000 mots anglais, un nombre apparemment énorme. Mais lorsque nous les avons contextualisés par rapport aux mots qui n'avaient pas été empruntés, nous avons trouvé qu'ils étaient incroyablement rares (ne représentant pas plus de .008 % du discours total)! De plus, l'analyse historique a démontré que la plupart des emprunts spontanés sont éphémères, c'est-à-dire qu'ils disparaissent après leur première mention. À ce titre, ils ne persistent tout simplement pas assez longtemps pour modifier la structure du français. Au contraire, ils *adoptent* cette structure, donnant lieu à des locutions comme *polishait* (conjugué de façon appropriée à la 3^e p. de l'indicatif imparfait) en (1) ou *un gros building high-rise* (suivant les règles

1 Les codes entre parenthèses font référence au numéro de locuteur et numéro de ligne dans la transcription du corpus duquel l'énoncé est tiré. Tous les exemples, standards ou non, sont reproduits fidèlement à partir des énoncés des locuteurs.

de placement des adjectifs du français) en (2). Nous avons reproduit ces analyses avec d'autres paires de langues, comme l'ukrainien et l'anglais en (4), et avons trouvé le même résultat.

4. *Vzhe v serednij shkol-i ja xodyla v misti.*
[UKR.09.A.347] (J'étais déjà dans la ville pour l'école secondaire.)

Cette recherche, détaillée dans de nombreuses publications et dans un volume intitulé *Borrowing: Loanwords in the Speech Community and in the Grammar* (Oxford University Press 2018), a mené à la découverte qu'il n'y a rien d'aléatoire, d'axé sur le besoin, voire même de particulièrement canadien dans le mélange des langues. Au contraire, ces combinaisons découlent de processus communicatifs réguliers et systématiques. Ils sont privilégiés par les bilingues les plus compétents de la communauté et ses conventions semblent être universelles.

PASSER LE MOT

Le Service des relations avec les médias de l'Université d'Ottawa a publié un communiqué de presse, en français et en anglais, sous les formes d'un texte, d'une infographie et d'une vidéo YouTube². Ceux-ci résumaient nos résultats de recherche qu'ils considéraient les plus dignes d'intérêt: Les mots empruntés sont rares, transitoires et intégrés dans la grammaire de la langue réceptrice. Par conséquent, le contact avec une langue donneuse (dans ce cas, l'anglais) n'affecte pas la structure de la réceptrice (ici, le français). Le mélange des langues ne résulte pas de la paresse ou d'une compétence limitée – loin de là; il est très

structuré, exige un certain degré de compétence bilingue, et constitue la norme dans les communautés bilingues du monde entier. Il va sans dire que ces résultats vont à l'encontre des idées reçues, qui préconisent la position opposée sur chacun de ces points – et ce, malgré l'absence notable de toute preuve empirique. Le communiqué de presse a donc tenu à souligner la nature scientifique, empirique et quantitative de notre recherche.

COUVERTURE MÉDIATIQUE

La réaction des médias a été immédiate et substantielle, ce qui a donné lieu à des douzaines d'entrevues radiophoniques et d'articles écrits dans les médias principaux (dont CBC News, BBC World, RCI español, la une du *Globe and Mail*). Au-delà de l'introduction fréquente, et certainement polarisante, du terme *français* dans de nombreuses manchettes, les grandes conclusions de la recherche ont été rapportées avec exactitude et leur fondement scientifique a été clairement communiqué.

RÉPONSE DU PUBLIC

Les réactions du public ont été encore plus nombreuses: La vidéo YouTube a été visionnée plus de 3 000 fois et le décompte officiel des partages pour le reportage de CBC News à lui seul excède ce chiffre. La moitié des articles ont été republiés (en moyenne six fois chacun) par d'autres organes de presse. Ce degré d'intérêt des intervenants est inhabituel quand il s'agit de recherche sociolinguistique universitaire, et confirme le vif intérêt que le bilinguisme et ses effets continuent de susciter chez les Canadiens.

2 www.youtube.com/watch?v=HtcyPTHpSm0

Pour savoir *qui* a vu ces articles et ce qu'ils disaient à leur sujet, nous avons fait des recherches sur Facebook, Twitter, Reddit et Google. L'accès à des réseaux sociaux complémentaires nous a permis de récupérer près de 900 partages et d'en analyser environ le tiers, ceux-ci ayant eux-mêmes générés plus de 800 commentaires et plus de 3000 réactions.

QU'EN DIT-ON ?

L'analyse du contenu a révélé que les réactions des intervenants ont été très vives. Fait remarquable, l'attitude du public est scindée en deux parties égales : 52 % étant positif (« Oh, douce validation ! »), et 48 % étant négatif (« Je call bullshit »). Les médias ont présenté des preuves scientifiques qui auraient dû atténuer les craintes du bilinguisme. Pour certains, ceci a bien été le cas. Alors, pourquoi d'autres sont-ils restés récalcitrants ? Quelques-uns ont contesté l'étude elle-même, prétendant soit que l'échantillon était imparfait, ou que sa portée était trop limitée. Certains ont rejeté les fondements scientifiques de l'ouvrage (*'hard science' ? You loons are hilarious, at times / science exacte ?... Vous êtes parfois hilarants...*), tandis que d'autres ont soupçonné une certaine partialité, politique ou autre (« Une étude commandée par les fédés, j'imagine »). Une affiche est même allée jusqu'à affirmer que la recherche est un stratagème pour éliminer le français. Quoi qu'il en soit, la plupart de ces opinions semblaient sans rapport avec la recherche proprement dite. Certains ont soutenu que les « gens venant de l'extérieur » ne devraient pas étudier la situation parce qu'ils ne comprennent tout simplement pas (*Anglophone gonna Anglosplaining / Les anglophones ne peuvent s'empêcher de s'imposer*). Plusieurs ont rejeté les conclusions parce qu'elles ne correspondaient pas à leur propre position (« Oui

ça nuit au français, malgré tous vos diplômes qui essaient de dire le contraire »), tandis que d'autres ont répliqué avec des anecdotes (*My little girl is only 10 [...] she says... 'Mommy, that's not real words, that's mixed up words.'* / Ma petite fille a seulement 10 ans, [...] elle dit... « Maman, ce ne sont pas de vrais mots, ce sont des mots mélangés. »). D'un autre côté, toute une cohorte s'est ralliée à la recherche simplement parce qu'elle correspond à ce qu'ils ont toujours cru (« Je pense que je suis d'accord avec cette affirmation, sans avoir lu le texte »), ou parce qu'elle concilie leurs sentiments personnels envers le mélange (le franglais est « utile », « créatif », « enrichissant », « normal », « inévitable »). Le débat ne portait pas tant sur la science que sur le message.

FOSSÉ LINGUISTIQUE

Qui sont les adeptes de ces deux positions diamétralement opposées ? Lorsque nous examinons la relation entre la position prise et la langue de réaction, nous apprenons que les réponses écrites en anglais sont deux fois plus susceptibles d'être positives (76 %) que celles écrites en français (35 %). Près des deux tiers de ces dernières rejettent les résultats, insistant plutôt sur le fait que les mots empruntés à l'anglais (et non à l'italien, aux langues des Premières Nations ou à l'espagnol, mais plus précisément à l'anglais) sont nuisibles à la qualité et à la survie du français au Canada. Beaucoup de ceux qui ont posté en anglais pensent que l'emprunt lexical est enrichissant ou amusant (*I see "franglais" as a pathway to a richer bilingualism in this country, and a more enjoyable one / Je vois le « franglais » comme une voie vers un bilinguisme plus riche dans ce pays, et plus agréable*). Certains s'en fichent, tout simplement (*Are they seriously throwing money at this ridiculous nonissue ? /*

Dépensent-ils sérieusement de l'argent pour étudier cette question ridicule?). Évidemment, ces résultats reflètent de près la fracture sociopolitique entre francophones et anglophones qui caractérise le Canada d'aujourd'hui. Ce qui est peut-être le plus malheureux, c'est que le message habilitant suggéré par la recherche et véhiculé explicitement par les médias – à savoir que le mélange de langues est un résultat naturel du contact linguistique qui n'affecte pas la structure grammaticale de la langue réceptrice, et entraîne encore moins sa chute – est catégoriquement rejeté par une majorité de commentateurs francophones (« Cette chercheuse est en train de nous dire que le ciel, c'est vert et le gazon, c'est bleu... »), et les preuves soutenant ce message sont écartées.

DISCUSSION

Pourquoi cette recherche particulière a-t-elle fait tant de bruit? Nous suggérons que c'est parce que ses résultats sont en pleine contradiction avec l'idée généralement admise que les mots empruntés font des ravages dans la langue emprunteuse. On ne sait pas d'où vient cette conviction, ni comment un tel consensus s'est dégagé à son sujet. Néanmoins, au Canada du moins, le mélange des langues – produit universel du bilinguisme – est devenu emblématique d'une position qui va bien au-delà du domaine de la linguistique. Une caractérisation approximative de cette position est que l'incorporation de mots issus d'une langue donneuse dominante (numériquement ou politiquement) dans une autre langue réceptrice, n'est qu'une pente glissante qui mène à l'adoption de cette langue, puis de sa culture, et finalement à la perte de la première langue et de sa culture, suivie de l'assimilation de ses locuteurs aux homologues

dominants. Malheureusement, l'histoire regorge de cas d'individus ou de groupes d'origines ethniques, religieuses ou linguistiques différentes qui ont subi un tel sort. Les craintes à cet égard ne sont donc pas sans fondement. La question est de savoir quelle est la contribution spécifique du bilinguisme et du mélange de langues à un tel résultat. Existe-t-il une corrélation entre l'emprunt de mots et l'assimilation des locuteurs bilingues qui s'engagent dans ces processus? Les résultats de la recherche sociolinguistique empirique démontrent qu'ils sont indépendants.

Ces faits expliquent en grande partie non seulement le grand intérêt qu'a suscité notre recherche, mais aussi la résistance exprimée par plusieurs face à ses résultats. Le fait que le bilinguisme soit une préoccupation sociétale majeure au Canada a été à l'origine de ce travail empirique, et a motivé l'investissement de ressources importantes dans ce domaine. En tant que linguistes, nous voulions nous assurer que nous pouvions aborder les questions du point de vue de la science. Pourtant, le message en demeure un que de nombreux Canadiens ne peuvent accepter. Nous savons que cela a plus à voir avec la situation sociopolitique qui règne chez nous qu'avec notre recherche en particulier, mais il vaut la peine d'examiner comment cette dernière peut être mise à contribution pour y remédier. Cela n'apaisera peut-être pas les craintes de certains ni ne changera les opinions des autres, mais cela pourrait nous aider à canaliser nos énergies vers des voies plus pratiques. Des efforts pourraient être faits, par exemple, pour dépolitiser et rendre plus accueillant le choix de l'une ou l'autre de nos langues officielles – voire même les deux ensemble! – dans beaucoup plus de contextes. De plus, nous pourrions réduire les

mesures punitives qui ne font qu'accroître l'insécurité linguistique plutôt que de consacrer des sommes considérables à l'élimination des paroles issues d'une langue dans le discours de l'autre. Une telle tâche est d'ailleurs futile.